5e Année, N° 86 - 15 Août 1929 Prix : 2 francs

la Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle Syndicaliste Communiste

SOMMAIRE :

Administration et Rédaction : 54, rue du Château-d'Eau -:- PARIS (10e)

la Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle Syndicaliste Communiste
(Paraissant le 1er et le 15)

Rédaction et Adm. : 54, r. du Château-d'Eau Paris-Xe

Téléphone : Botzaris 21-32

Pour ceux qui veulent comprendre et apprendre, la **Révolution Prolétarienne** publie sur les grands problèmes du mouvement international, sur les batailles ouvrières, sur les questions d'organisation, sur les campagnes de revendication :

ÉTUDES, ENQUÊTES
MONOGRAPHIES, DOCUMENTS,

Elle publie toute une série de rubriques régulières permettant de suivre le mouvement des idées et l'évolution des faits économiques :

Le Carnet du Sauvage (P. Monatte)

Les Notes Economiques (R. Louzon)

La Renaissance du Syndicalisme (Par les militants de la Ligue Syndicaliste)

Parmi nos Lettres (De tout et de tous)

A travers les Livres (A. Rosmer, B. Giauffret, A. Richard, etc.).

Lettres de l'Internationale (De Russie, d'Angleterre, des Etats-Unis, d'Allemagne, etc., etc.)

Faits et Documents

COLLABORATEURS

G. Airelle, E. Allot, J. Aufrère, J. Baldacci, E. Berth, Marthe Bigot, M. Chambelland, J. Cévenol, F. Charbit, J. et J. Cornec, V. Delagarde, Max Emile, Finidori, H. Fulconis, A. Garnery, B. Giauffret, Max Eastman, Jean Glaive, V. Godonnèche, R. Hagnauer, G. Lacoste, F. Loriot, R. Louzon, A. Mahouy, L. Marzet, J. Mesnil, P. Monatte, G. Nicolas, J. Péra, R. W. Postgate, A. Richard, A. Rosmer, R. Rouviane, C. Talès, A. Thévenon, G. Thomas, A. Villeval, etc., etc...

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE, ALGERIE, COLONIES

Six mois....... 20 fr. Un an......... 40 fr.

EXTERIEUR

Six mois ...... 26 fr. Un an......... 50 fr.

Adresser toute la correspondance relative à la Rédaction et à l'Administration à M. Chambelland, 54, rue du Château-d'Eau, Paris (10e).

(Utiliser pour les envois de fonds notre Compte de Chèques Postaux : *Révolution Prolétarienne* 734-99.

PERMANENCE POUR LA REDACTION ET L'ADMINISTRATION :

Tous les après-midi, sauf le dimanche, de 14 à 19 heures

La Ligue Syndicaliste

SON ROLE

La Ligue Syndicaliste se propose :

1° De travailler à la réalisation de l'unité syndicale, à la reconstitution d'une seule C. G. T. et d'une seule Internationale syndicale ;

2° De sortir les deux C. G. T., l'une de l'ornière de la collaboration gouvernementale, l'autre de l'ornière de la collaboration politique, pour les ramener dans la voie de l'indépendance syndicale hors de laquelle l'unité est impossible :

3° De faire prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser dès maintenant le maximum d'action commune contre le patronat et contre l'Etat ;

4° De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, et en préconisant la formation de Cercles d'études syndicales ;

5° De maintenir vivant le précepte de la Première Internationale d'après lequel l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

SON FONCTIONNEMENT

La Ligue Syndicaliste groupe des syndiqués des deux C. G. T. et des organisations autonomes. Elle ne peut accepter l'adhésion d'organisations syndicales. Les ressources de la Ligue sont constituées par des cartes annuelles de membre vendues 5 francs et par des timbres vendus 1 franc.

Adresser toutes communications relatives à la Ligue Syndicaliste, à son secrétaire : Maurice Chambelland, 54, rue du Château-d'Eau, Paris-Xe.

Conservez la collection de la "Révolution Prolétarienne"

Elle constitue une mine de renseignements indispensables à toute militant révolutionnaire.

Elle a sa place dans toute bibliothèque de Syndicat ou de Cercle d'études.

Il reste un certain nombre de collections des années 1925, 1926, 1927, 1928.

Les numéros d'une année : 40 francs.

Reliés « Selflior » : 48 fr. 50 (franco 50 fr. 50).



Reliez vous-mêmes "La Révolution Prolétarienne"

"LE SELFLIOR"

Système perfectionné de reliure automatique

est établi pour relier en un volume la collection d'une année, même en cours d'abonnement.

Prix : 9 fr.

Franco .... 11 fr.

Etranger .... 14 fr.

Vous qui collectionnez la « R. P. », utilisez cette reliure solide, propre et bon marché.

L'échec de la " Journée Rouge "

La « journée rouge » du 1er Août organisée par le Parti communiste a été un échec; la classe ouvrière n'a pas suivi celui qui se prétend son guide, elle n'a pas appliqué ses mots d'ordre. C'est là un fait difficilement contestable par quiconque ne veut tromper personne, ni se tromper lui-même. Je me demande vraiment où les dirigeants de ce parti ont pu trouver des raisons de se réjouir; l'*Humanité* possédant des statisticiens remarquables en matière de grèves, nous lirons sans doute bientôt une liste complète des mouvements du 1er Août, avec un total impressionnant d'ouvriers ayant participé à ces mouvements; jusqu'ici une telle statistique n'a pas été fournie à l'appui des bulletins de victoire. Quand elle sera publiée, si elle l'est, nous la discuterons. Mais, en attendant, qu'avons-nous vu, de nos yeux vu, ce 1er Août?

La physionomie de Paris et de sa banlieue n'avait pas changé; les transports en commun fonctionnaient avec le nombre habituel de voyageurs; les usines, petites et grandes, ouvraient leurs portes avec l'effectif de chaque jour; même aux heures pour lesquelles le Syndicat des Chauffeurs avait donné l'ordre de grève, on trouvait des taxis en station; pas de changement sur les quais de débarquement de la Seine, ni à Bercy; les halls des grandes gares ne répercutaient pas l'écho de manifestations des cheminots unitaires; l'horaire des trains ne souffrait pas de « l'application des règlements »; des jaunes travaillaient aux puits du métro sur les boulevards, la plus grosse partie des terrassiers lock-outés n'ayant pas été repris malgré la cessation du mouvement; aux usines d'électricité, les syndiqués de Salom n'ont pas interrompu une seconde la fourniture du courant; les « municipaux » parisiens assuraient leur service comme d'habitude; les commerçants les plus froussards n'avaient pas fermé boutique. Pour un jour de grève générale...

— Mais qui donc vous a parlé de grève générale?

— Qui donc? Les dirigeants communistes eux-mêmes. Je me souviens d'un article de Barbé, dans l'*Humanité*, où il était nettement question de grève générale pour le 1er Août. Les dirigeants du Parti communiste ont battu en retraite, voilà la première vérité que, loyalement, ils devraient reconnaître.

Ils ont accusé la bourgeoisie d'avoir pratiqué contre eux, à l'occasion du 1er Août, la manœuvre en deux temps que voici : exagérer le danger, faire croire à l'émeute et alarmer les gens, puis, après, crier au « fiasco lamentable »; les dirigeants communistes ont pratiqué, eux aussi, leur manœuvre en deux temps : ils ont d'abord lancé des appels ultra-révolutionnaires, ils ont parlé de « tournant historique », de « journée extraordinaire », je ne suis même pas sûr qu'ils n'aient pas prononcé follement les mots de « guerre civile », puis ils sont tombés à plat, et cependant les voici qui ramassent, ici et là, des bribes de manifestations pour essayer malgré tout de croire eux-mêmes et de nous faire croire au succès.

Leur mot d'ordre d'arrêt du travail à 11 heures dans les usines n'ayant pas rendu, l'atmosphère de l'après-midi du 1er Août n'étant pas différente de celle de la matinée, on se demandait s'il se passerait « quelque chose » le soir. En effet, des tracts avaient été distribués en vue d'une démonstration à 21 heures sur les boulevards. Il y eut bien une démonstration à 21 heures sur les boulevards, mais ce fut une démonstration policière. Ce n'était pas ce 1er Août que l'on allait voir le peuple de Paris dans la rue, comme on l'avait vu en Août 1927 le soir de l'exécution de Sacco et de Vanzetti.

Les dirigeants communistes devraient avoir le courage de reconnaître qu'ils ont essuyé, le 1er Août, une troisième défaite, que le mouvement ouvrier a essuyé, le 1er Août, une troisième défaite, après celle du 12 Octobre 1925 et celle du 8 Août 1927. Mais, pas plus qu'ils n'ont reconnu les deux premières, ils ne veulent reconnaître la troisième; s'ils reconnaissaient ces trois défaites, ils seraient obligés d'en rechercher les responsabilités, donc de faire leur propre procès.

***

Peut-être les dirigeants communistes vont-ils bientôt sortir de leurs rangs le bouc émissaire qu'ils chargeront de toutes les « faiblesses » de la préparation du 1er Août; déjà, ils se réjouissent du départ de membres du Parti qui n'ont pas voulu marcher dans l'aventure, et que l'on traite ni plus ni moins de « déserteurs »; de bons ouvriers, des solides, des ardents auront tôt fait de boucher les trous.

Seulement, voilà des années que dure ce petit jeu de l'épuration, de la consolidation du Parti. Rappelez-vous. C'était déjà la chanson que nous chantait le capitaine Treint en 1924, avec son « Enracinons le Parti dans les Usines! », avec sa « cohorte de fer », avec sa « vieille garde ». Hélas! c'est la même chanson que les amis du capitaine lui ont chantée en le fichant à la porte à son tour, c'est la même chanson que l'on s'apprêtait à chanter à Doriot, si Doriot, en parfait opportuniste, n'avait su faire un rétablissement digne de Briand. On a chanté la chanson, mais, dans les usines, on n'a rien enraciné du tout; en fait de cohorte de fer, une opération policière de quelque envergure a décapité le parti.

Le régime intérieur du Parti, cette société à irresponsabilité illimitée, démoralise les militants et détruit toute confiance dans sa direction; ses erreurs grossières d'appréciation et de tactique démoralisent la classe ouvrière, dont il s'est coupé depuis longtemps.

Si le 1er Août a fait malheureusement la démonstration de l'impuissance de la classe ouvrière, il a fait plus encore la démonstration de l'impuissance du Parti com-

muniste et de son incapacité : il a administré la preuve que le Parti communiste n'est pas et ne peut pas être le guide de la classe ouvrière; la classe ouvrière a, depuis longtemps, perdu toute confiance en lui.

Une des raisons de l'échec du 1er Août a été d'imposer aux syndicats unitaires l'application de la décision prise au VIe Congrès de l'Internationale communiste; certes, depuis plusieurs années, les dirigeants de la C. G. T. U. proclament bien haut qu'ils ont réalisé la « direction unique » de la C. G. T. U. et du Parti communiste, mais ils n'en avaient pas encore tenté une expérience de cette taille. En cette circonstance, il a été bien clair que le Parti commandait, et que les syndicats unitaires n'avaient qu'à s'exécuter. Les syndicats unitaires ont pu avaliser la « direction unique » au Congrès de Bordeaux ; placés devant une application de grande envergure de la « direction unique », ils lui ont opposé une résistance passive, et si l'on tentait de faire retomber sur la minorité la responsabilité de l'échec du 1er Août, nous demanderions à la « majorité immense » de Bordeaux de rechercher d'abord dans ses propres rangs ceux qui acceptent toutes les résolutions d'action, mais qui se dérobent au moment où il faut les appliquer.

***

Nous n'hésitons pas une seconde à joindre notre protestation à celles qui ont été émises contre la répression dont le Parti communiste et la C. G. T. U. ont été victimes à la veille de ce 1er Août; déjà, à l'occasion du Premier Mai, nous avons dit notre indignation des procédés de police de Chiappe et de Tardieu, ainsi que notre stupéfaction de voir que ces procédés ne soulevaient pas une réprobation générale; cette protestation, nous la renouvelons aujourd'hui, sans toutefois dire comme la C. G. T. que ces méthodes gouvernementales de répression « risquent de déterminer une atmosphère de réaction sociale ». En effet, l'atmosphère dans laquelle nous vivons est déjà une atmosphère de réaction sociale. Les méthodes de répression du préfet Chiappe font partie d'un ensemble, qui va de la mise à l'index du syndiqué unitaire dans l'usine à l'arrestation préventive des secrétaires de la C. G. T. U.

Il faut se dresser contre la répression qui frappe le Parti communiste et la C. G. T. U., afin de défendre les libertés élémentaires du mouvement ouvrier, libertés sans lesquelles il sera difficile à ce mouvement de renaître, de reconquérir sa force.

Mais il faut dire, à ce sujet, deux choses aux dirigeants communistes. Je ne crois pas que toutes les mesures de répression doivent nous empêcher de formuler nos critiques de leurs méthodes et de leurs tentatives avortées; faire de la prison n'est pas forcément un brevet de bonne tactique révolutionnaire. En second lieu, ils devraient bien se soucier d'épurer leur milieu des nombreux indicateurs que la police y entretient et à l'aide desquels elle frappe si sûrement. Il se confirme que le lieu de la Conférence de Villeneuve-Saint-Georges était connu de la police avant d'être connu des militants mêmes qui devaient y participer : la police avait donc son oreille au siège du Parti.

Enfin, sur ce chapitre, je crois que, de plus en plus, il faut être extrêmement prudent, ne pas jouer avec l'illégalité. Rappelons aux dirigeants communistes les sages conseils que leur donnait Jules Humbert-Droz, quand, à l'occasion du VIe Congrès, il leur disait :

« L'Humanité *a une tribune militaire, mais dans cette tribune, qui doit être alimentée, on doit trouver le moyen de dire ce qu'on doit dire sans donner au gouvernement les possibilités d'étrangler notre journal. Il faut agir avec prudence et surveiller la rédaction de* l'Humanité *très strictement. Vous avez dans les rangs du parti des provocateurs qui, au moment où le gouvernement voudra étrangler le journal, se chargeront de faire passer l'article préparé par la préfecture pour que le gouvernement ait toute facilité pour interdire le journal.* » (« Classe contre classe », page 239.)

Le régime imposé par Chiappe et par Tardieu au prolétariat parisien est un régime odieux qui fait irrésistiblement penser à l'Empire, ou à la répression versaillaise. Ce régime de haute police produira immanquablement les résultats de toutes les périodes de réaction forcenée. Sans être prophète, on peut prédire à Chiappe et à Tardieu, si ce régime-là continue encore quelques années, l'éclosion d'une période de terrorisme; ce sera la réponse inévitable à la dictature policière qu'ils imposent à la classe ouvrière parisienne.

***

Certes, il serait bon que le mouvement syndical prenne l'initiative, chaque année à l'anniversaire du déclenchement de la guerre mondiale, d'une semaine de propagande antiguerrière et antimilitariste, au cours de laquelle les militants tireraient les leçons de l'impuissance de 1914, et exposeraient les moyens de rendre les organisations ouvrières plus aptes à résister dans la tornade de la guerre.

Mais, pour que le mouvement syndical prenne une initiative, il faut qu'il reprenne d'abord son indépendance, à la C. G. T. comme à la C. G. T. U. Pour que ses initiatives connaissent le succès, il faut qu'il retrouve sa force, et pour qu'il retrouve sa force, il lui faut retrouver son unité.

Jamais les deux C. G. T. n'ont paru, l'une et l'autre, aussi loin de l'unité, et jamais cependant l'unité ne s'est montrée aussi indispensable qu'en cette période de réaction sociale; la nécessité de l'unité, les militants des deux C. G. T. devraient s'unir pour la crier bien haut, si haut que les prochains Congrès confédéraux seraient bien forcés de les entendre.

Le mouvement syndical n'a pas tiré les leçons de la guerre. Non seulement, il ne s'est pas redressé, mais il n'a pas su conserver son unité. Il lui faut la reconquérir. C'est la plus grande leçon que les militants uniquement soucieux des intérêts de leur classe devraient tirer de l'échec du 1er Août 1929.

M. CHAMBELLAND.

THERMIDOR

Nous mettons à profit la parution d'un nouveau livre de l'historien Albert Mathiez, *la Réaction thermidorienne* (1), pour essayer d'évoquer ce que fut Thermidor. Nous croyons en effet que cet ouvrage, par son souci de chercher une explication sociale aux événements politiques et par la lumière qu'il projette ainsi sur le grand tournant de la Révolution française, mérite l'attention des lecteurs d'une revue ouvrière comme la *R. P.*

Le mot Thermidor, en outre, assaille leur esprit depuis que les discussions sur la Russie l'ont remis à la mode. Et, sans prétendre établir ici une analogie que chercheront de plus compétents, nous préciserons seulement l'un des termes de la comparaison pour mettre sur la voie ceux qui voudront la poursuivre.

Révolution bourgeoise

Partie à l'assaut de l'Ancien Régime, la bourgeoisie française qui trouva comme alliés le prolétariat des villes, en particulier le peuple de Paris, et assez souvent les paysans, donna à sa Révolution une allure essentiellement bourgeoise.

Bourgeoise elle le fut par son personnel, du moins par sa majorité. Sous réserve, en effet, d'une minorité de nobles ralliés, vite dépassés en général par les événements et d'une partie du clergé qui, socialement, pouvait être assimilée à la bourgeoisie, les Assemblées révolutionnaires furent recrutées en majorité parmi les hommes de loi, journalistes, hommes d'affaires. La Convention elle-même ne compta en son sein que deux ouvriers. Les artisans, les paysans prirent part sans doute à l'administration locale, mais la direction fut nettement aux mains de la bourgeoisie : haute bourgeoisie représentée par les Girondins, puis moyenne et petite bourgeoisie montagnardes. La classe ouvrière, plus tournée vers ses besoins immédiats que consciente de sa valeur et de sa destinée propres, ne joua certes pas un rôle négligeable, mais ne dirigea pas les événements qui bien des fois cependant éclatèrent sous sa pression.

Bourgeoise elle le fut aussi par les attaches sociales de ceux qui en profitèrent et, négativement, de ceux qui en firent les frais. Le clergé, les émigrés y perdirent leurs biens vendus comme nationaux. La noblesse y sacrifia ses charges de la Cour et ses pensions, ses privilèges fiscaux, les droits seigneuriaux qu'elle prélevait sur les paysans. C'est la bourgeoisie, titulaire des fonctions dirigeantes, qui acheta la plus large part des biens nationaux, maisons et terres. La générosité sentimentale des programmes révolutionnaires avait du mal à dissimuler mainte restriction égoïste. En même temps qu'elle privait des droits civiques les non-contribuables, la Constituante, par la loi Le Chapelier (1791) s'opposa aux coalitions ouvrières et livra ainsi le travailleur isolé à l'exploitation sans merci du capitalisme. Dégagée des entraves féodales et corporatives, la propriété individuelle du type capitaliste allait être désormais sans restriction aux mains de ceux qui en étaient pourvus.

Hardiesse sociale des Montagnards

Il est vrai que par l'institution de la démocratie politique la petite bourgeoisie fit des avances à ses alliés les ouvriers et les paysans. La réduction à l'impuissance des Girondins (2 juin 1793) permit aux Montagnards de donner parfois à leurs décisions un sens de classe assez marqué. Sans doute ils se prononçaient publiquement contre la « loi agraire », c'est-à-dire l'idée d'un remaniement socialiste de la propriété, mais en pratique ils s'attaquaient, ils devaient s'attaquer à la richesse. Tels de leurs expédients politiques : les taxes révolutionnaires sur les riches, le séquestre et la vente des biens des condamnés, furent autant de déclarations de guerre à la fortune. La doctrine de la liberté commerciale, chère depuis des années à une bourgeoisie d'affaires en plein progrès, subit alors une grave atteinte par l'institution, en 1793, du maximum, taxe du grain et des autres denrées. Les besoins pressants de l'armée, la nécessité de ravitailler les villes poussaient à recourir à la réquisition des marchandises qui porta un rude coup au commerce libre. Il y avait dans cet étatisme de guerre certains germes socialistes.

Il est vrai que, par l'institution du maximum des salaires, les employeurs : industriels, gros paysans reçurent une compensation au détriment de la classe ouvrière, mais il est juste de dire que celle-ci se trouva protégée contre la disette et l'enchérissement de la vie par les efforts du gouvernement révolutionnaire pour limiter l'inflation en maintenant le plus possible le cours de l'assignat. La dictature du gouvernement révolutionnaire servait ainsi à défendre par la force la politique économique et sociale de la Montagne, en même temps qu'elle traquait les ennemis intérieurs et étrangers du régime.

Il arrivait que cette dictature démocratique eût à se défendre contre certains éléments de la classe ouvrière dont l'agitation lui paraissait de nature à compromettre la sécurité gouvernementale. Robespierre lui-même, qui voyait le mieux les possibilités de la Révolution, jugea inopportune la propagande des Enragés et envoya à l'échafaud l'un de leurs chefs Jacques Roux. Représentants de la classe des artisans de Paris qui avaient comme lieu de ralliement la section des Gravilliers, ils se sentaient menacés par les progrès de la grande fabrique et du machinisme, et par crainte de la disette alimentaire ils préconisaient une politique violente à l'égard des riches et des accapareurs. Ils pouvaient par leurs émeutes mettre en danger le gouvernement, seul capable alors de conserver et de développer les conquêtes révolutionnaires. Mais, par l'institution du maximum, les Jacobins qui les frappèrent, réalisèrent cependant une partie de leur programme.

Il y avait aussi beaucoup d'éléments audacieux et populaires dans le groupe des hébertistes, où ils se mêlaient à de louches agents de l'ennemi. Mais leur politique poussait à la guerre à outrance et leur attitude violemment antireligieuse détachait de la Révolution une partie du peuple et risquait de lui aliéner la masse paysanne. Ils furent également frappés par

(1) Libr. Armand Colin, 1929, 40 fr. Cet ouvrage fait suite aux trois petits volumes de la collection Colin consacrés par le même auteur à la *Révolution française*. Il sert aussi de complément à son étude plus fouillée : *La vie chère et le mouvement social sous la Terreur*, dont nous avons donné ici un bref compte rendu.

L'œuvre de Mathiez, plus rigoureuse dans le détail que les volumes correspondants de l'*Histoire Socialiste* de Jaurès, plus pénétrante aussi en bien des points, d'une trame plus serrée, accorde la même attention à l'histoire des classes sociales et se réclame, sans étalage, du matérialisme historique. Le volume de l'*Histoire Socialiste* consacré par Deville à la période thermidorienne et au Directoire est toujours d'une lecture utile.

les robespierristes qui, ainsi, voulurent assurer la sécurité et le développement progressif de la Révolution.

Ceux-ci se réservaient en effet, une fois consolidé l'ordre révolutionnaire intérieur, de pratiquer une politique sociale assez audacieuse, d'organiser les *Institutions républicaines* de Saint-Just. Ils firent voter les décrets de ventôse an II (26 février-3 mars 1794) qui ordonnèrent la revision des listes de suspects en vue de la mise sous séquestre et du partage gratuit entre les indigents des biens appartenant aux plus dangereux d'entre eux. Les robespierristes pensaient rétablir, par ce supplément de révolution, une certaine égalité des fortunes et porter remède au paupérisme. Cette poussière de petite propriété nouvelle n'aurait sans doute pu dans l'avenir endiguer le cours puissant du capitalisme : du moins ces décrets prenaient-ils l'aspect d'une guerre déclarée à la richesse contre-révolutionnaire et, indirectement, à la richesse tout court.

Leurs auteurs voyaient d'ailleurs les dangers d'une répression inconsidérée, d'un étatisme excessif de guerre. Ils ne voulaient frapper les fortunes qu'à bon escient et ils avaient parfois des égards pour les industriels et les commerçants. C'est ainsi que des atténuations furent apportées au système du maximum, en vue de faciliter la reprise des affaires et de préparer le relèvement économique d'après-guerre. La minorité la plus clairvoyante de la petite bourgeoisie révolutionnaire ne voulait pas tourner le dos aux progrès matériels : elle se réservait toutefois d'exiger des capitalistes une fidélité suffisante à la Révolution.

Mais une coalition, d'abord sournoise puis déclarée, se forma contre Robespierre et sa politique sociale à la fois audacieuse et prudente.

Thermidor

Il n'est pas dans notre intention de raconter dans le détail ces journées de Thermidor an II, dont nous voulons surtout dégager le sens social. Il faudrait remonter en arrière, jusqu'aux premiers assauts livrés contre le pouvoir central et surtout les Comités gouvernementaux par les fractions des hébertistes et des dantonistes, tour à tour brisées en mars 1794.

Puis il faudrait évoquer la querelle surgie entre le Comité de Salut public et le Comité de Sûreté générale, celui-ci accusant son rival d'accaparer le pouvoir, et enfin la discorde introduite au sein du Comité de Salut public lui-même, vrai conseil dirigeant, où Robespierre fut mis en minorité avec ses amis et dont il ne suivit plus les séances après le 3 juillet 1794.

Il s'était formé en effet contre lui une sorte de conspiration de la peur. Elle était formée des survivants des anciennes fractions vaincues et de certains terroristes, les Tallien, les Fouché que Robespierre avait rappelés de leurs missions et à qui il songeait à demander compte de leurs excès et de leurs dilapidations. Tous ceux qui tremblaient pour leur tête se ralliaient autour des ennemis de Robespierre et l'accusaient ou le faisaient accuser d'ambition et de tyrannie. Plusieurs de ses collègues des Comités, jaloux de son influence et de sa popularité, qui étaient grandes, paralysaient son œuvre, faisaient dévier de leur but primitif les lois qui, dans l'esprit des robespierristes, ne devaient frapper que les vrais contre-révolutionnaires, et retardaient le tri des suspects préalable au partage de leurs biens. Ils inventaient des histoires qui montraient en lui un fanatique et un mystique, un aspirant à je ne sais quel pontificat dictatorial. Même la probité de celui qu'on appelait l'Incorruptible était présentée comme une perfidie scélérate.

Un moment, les 4 et 5 thermidor (22 et 23 juillet), l'on put croire à une réconciliation entre membres des Comités, mais le 8, Robespierre prononça à la Convention un grand discours menaçant pour ses rivaux du gouvernement et surtout pour les députés qu'il songeait à faire poursuivre. Mais en refusant de donner leurs noms, il groupa contre lui tous ceux qui avaient des raisons de le craindre, les violents comme les modérés. Le même soir, le Club des Jacobins lui fit un grand succès, mais le lendemain, 9 thermidor (27 juillet 1794), il ne trouva devant lui, à la Convention, que des accusateurs déchaînés. Les robespierristes furent décrétés d'accusation comme conspirateurs ; les deux Robespierre, Saint-Just, Couthon et Lebas devinrent ainsi prisonniers de la clique thermidorienne.

On pouvait s'attendre à une riposte de la Commune de Paris qui depuis 1789 et surtout 1792 s'était souvent affirmée comme une grande force révolutionnaire. Elle déchaîna en effet une insurrection pour délivrer les prisonniers. De leur côté, les sections, assemblées populaires des quartiers parisiens, s'armèrent et vinrent en aide à la garde nationale de la Commune. Mais l'émeute manqua son but : les robespierristes restèrent en prison et leurs adversaires des Comités, qui avaient craint un moment pour leur personne, se ressaisirent. La Convention chargea Barras de rallier les troupes des sections modérées de Paris : marchands, banquiers, bourgeois vinrent au secours des thermidoriens.

Cependant, délivrés par les administrateurs de la police, Robespierre et ses collègues siégeaient avec le Comité réuni par la Commune pour diriger l'émeute et grouper toutes les forces sectionnaires. Mais l'on perdit du temps et les insurgés, démoralisés par une longue attente, laissèrent pénétrer par surprise à l'Hôtel de Ville les troupes de la Convention qui avaient pris leur propre mot de passe. Robespierre et ses amis voulurent se tuer, Lebas y parvint. Vingt-deux membres du Comité d'exécution furent guillotinés le lendemain 10 thermidor, y compris les deux Robespierre, Couthon, Saint-Just; le 11, ce fut le tour de soixante-dix membres de la Commune.

Sans pénétrer plus avant dans le détail de ces tragiques journées, si importantes pour la Révolution, nous effacerons seulement d'un mot l'image d'un Robespierre paralysé par son respect de la légalité. Il a pu hésiter, il a pu se tromper sur les chances de l'émeute, mais enfin ses amis et lui se sont décidés à l'organiser, ils ont signé des appels, rédigé une proclamation à l'armée.

En philosophant sur leur échec, l'on a remarqué que d'importantes défections se produisirent parmi ce peuple parisien autrefois si décidé. L'on n'a pas manqué de regretter que la classe ouvrière ait laissé ainsi conduire à l'échafaud la fraction révolutionnaire la plus clairvoyante et la plus dévouée à ses intérêts. C'est qu'il y avait en réalité beaucoup de mécontentement parmi les artisans et les ouvriers parisiens désorientés par toutes ces dissensions fractionnelles, victimes de la vie chère, atténuée mais non conjurée tout à fait par les Montagnards, légitimement irrités par la fixation toute récente du maximum des salaires sur ordre de la Commune du 5 thermidor. Ils ne pouvaient immoler toujours leurs intérêts immédiats à une Révolution qui les sacrifiait à ses fins propres, et à laquelle ils se sentaient devenir étrangers. Ils ont malheureusement manqué de sens politique. Pour n'avoir pas appuyé les robespierristes, ils ont contribué à déchaîner la pire des réactions qui allait surtout se retourner contre eux.

Du reste, même avec leur appui décidé, Robespierre et ses partisans ne seraient peut-être pas arrivés à briser cette vague montante des parvenus. L'heure

semblait avoir sonné pour les bénéficiaires de la Révolution de digérer en paix leurs profits et de briser ce pouvoir fort et menaçant qui les tenait en respect. La dictature montagnarde manquait précisément d'une base populaire assez large et assez solide pour faire front à ses adversaires : les paysans égoïstes, mécontentés par les réquisitions multiples, irrités par la politique antireligieuse, les ouvriers déçus par la Révolution lui refusaient maintenant leur appui.

Dissociation du bloc thermidorien

La coalition hétérogène qui renversa Robespierre n'était pas de nature durable. S'il y eut quelque temps accord pour réduire les pouvoirs des deux principaux Comités, c'est-à-dire pour affaiblir le Gouvernement révolutionnaire, l'entente ne dura pas entre thermidoriens. On put assez vite discerner une gauche, une droite et un centre qu'allaient mettre en opposition leurs intérêts contradictoires.

Leur gauche comportait les terroristes convaincus, qui avaient agi le plus souvent par rancune personnelle contre Robespierre, ou bien ceux qui flairaient le vent nouveau : Billaud-Varennes, Collot d'Herbois, Barère. Les plus sincères de leurs partisans eurent la faiblesse de renier Robespierre, et jamais le lâchage ne fut plus à la mode qu'au lendemain de Thermidor.

Leur droite était bien plus caractéristique. Elle était formée de terroristes « repentis », ceux que leurs violences et leurs brigandages poussaient à craindre le couperet national. Les Tallien, les Fréron étaient devenus par calcul des modérés, des apôtres intéressés de l'indulgence. Tallien s'était fait une clientèle de profiteurs, d'agents de l'ennemi, de suspects relâchés qu'il protégeait. Chassé par les Montagnards du Comité thermidorien de Salut public, c'est du dehors qu'il allait combattre le Gouvernement révolutionnaire. La « Jeunesse dorée », dont Fréron était le chef, lui donnait son appui. Elle groupait de jeunes bourgeois embusqués de guerre, et l'on vit un moment à ses côtés certains survivants des Enragés, de l'hébertisme et jusqu'à Babeuf lui-même, quelque temps aveuglé par sa haine de la dictature.

Un centre de phraseurs, de conciliateurs, hommes de loi, d'administration, futurs fonctionnaires de l'Empire, tenait mollement l'équilibre entre les deux extrêmes.

Et n'oublions pas qu'en face de cette coalition d'intrigants et de dupes, aux attaches sociales si diverses, surgissait le parti royaliste, qui ne devait pas tarder à montrer toutes ses prétentions et déborder la droite thermidorienne, sa complice.

Fidèles à la politique de cette droite, les Comités expurgés par ses soins firent libérer un si grand nombre de détenus que, le 26 thermidor, la Convention les mit en cause et les accusa de capituler devant les aristocrates. Elle demanda les noms des protecteurs des suspects, et Tallien sentit la menace, qu'il put d'ailleurs parer. Ce faux apôtre de l'indulgence, protecteur des riches comme Danton, sut rallier à sa cause les possédants. Sous le prétexte d'un apaisement politique prématuré avant la paix, sa clientèle sollicitait à son profit la liberté complète de la presse. Mais, en même temps, les derniers Montagnards étaient rappelés de leurs missions dans les départements ou aux frontières, et l'on osait, sans succès encore, demander la mise en accusation des terroristes ayant appartenu aux Comités. L'on peut dire que, désormais, la rupture était consommée, deux mois à peine après le 9 thermidor. La contre-révolution allait vite. Obligé lui-même de démissionner du Comité de Salut public, rayé du Club des Jacobins, Tallien préparait son retour au pouvoir, et bientôt ses amis allaient inaugurer cette politique de louvoiements dépourvue de principes et de moralité, que personne encore n'a osé défendre. Au nom de la République, car ils restaient fidèles aux formules anciennes, les thermidoriens allaient frapper tour à tour contre le royalisme et la démocratie.

Lutte contre la droite

De plus en plus, la clientèle des thermidoriens glissait vers le royalisme. Dans les salons rouverts où, à l'instar de la célèbre Mme Tallien, Notre-Dame de Thermidor, les femmes dirigeaient la politique, se mêlaient actrices, filles galantes et grandes dames de l'ancienne aristocratie, banquiers, fournisseurs de guerre et députés. Peu à peu venaient se joindre à ce beau monde de jouisseurs et d'intrigants, des nobles non émigrés qui sollicitaient des puissants du jour quelque faveur pour eux ou leurs amis : les faire sortir de prison, les faire rayer des listes d'émigrés. Ainsi, la coupure n'était pas très nette entre les partisans de la République pour la forme et ceux de l'Ancien régime. Cependant le royalisme s'enhardissait et allait jusqu'à demander la restitution des biens du clergé et des émigrés. Nouveaux et anciens riches ne devaient pas tarder à s'affronter, thermidoriens contre royalistes et catholiques.

Les prêtres réfractaires non émigrés avaient été emprisonnés ou bannis, et la guillotine avait clairsemé leurs rangs. Leurs rivaux du clergé assermenté, un moment en grande faveur, avaient été contraints de renoncer à la prêtrise; les églises étaient fermées, sinon aux clubs et aux fêtes civiques, et l'on traquait le culte clandestin. Ce régime de terreur religieuse ne cessa pas du jour au lendemain. La bourgeoisie thermidorienne restait fidèle, en effet, à un rationalisme combatif et volontiers athée, attitude que Robespierre jugeait aristocratique et dangereuse, car il voulait ménager les croyances du peuple. Les lois contre les réfractaires continuèrent donc à être appliquées. Mais les catholiques obtinrent enfin que les églises pourraient servir en même temps à la célébration de la messe et à celle du décadi, nouveau dimanche officiel, peu populaire du reste (30 mai 1795). Sans doute aucune culte n'était plus salarié, tous étaient mis sur le même plan, mais l'on ne pouvait s'y tromper : cette demi-réouverture des églises apparaissait comme une victoire des catholiques et préparait le retour des réfractaires, les meilleurs agents du royalisme.

Celui-ci remporta un succès très net quand il obtint l'amnistie pour les Chouans et les Vendéens, accordée sans garantie suffisante, et qui donna aux réactionnaires l'espoir que cette mesure pourrait s'étendre bientôt aux émigrés et aux réfractaires.

Mais si la façade politique était encore sauvée, si l'on conservait toujours le goût et l'usage des anciennes formules républicaines, l'œuvre sociale profonde du gouvernement révolutionnaire s'en allait par lambeaux. Les décrets de ventôse an II sur les biens des reclus furent abandonnés, la vente des biens des condamnés fut suspendue en germinal an III (avril 1795). Une campagne commença même en faveur de la restitution des biens des émigrés, mais sur ce point leurs nouveaux possesseurs tinrent bon, même aux jours les plus troubles du Directoire. Auparavant, en décembre 1794, la liberté économique fut rétablie par la suppression du maximum, à la grande satisfaction des commerçants et des paysans riches qui cachaient leur grain.

Cette politique rendit très précaire le ravitaillement des armées et des villes. Elle amena un formidable enchérissement de la vie, d'autant plus que

l'assignat, n'étant plus soutenu par un pouvoir fort, s'avilissait de jour en jour, et que le gouvernement se dessaisissait de l'un des gages du papier-monnaie, les biens des condamnés. Cette politique sociale délibérément favorable aux riches amenait ainsi une recrudescence de la misère ouvrière.

Lutte contre la gauche

Les subsistances, hors de prix, devenaient de plus en plus rares et l'hiver de 1794-95, très dur aux pauvres gens, fit autant de victimes que la faim. A cet égard, les villes de province pâtissaient autant que Paris. Le gouvernement se montrait incapable de faire exécuter les réquisitions toujours usitées. Le peuple mécontent allait bientôt manifester et s'insurger contre ses représentants avilis.

Le 12 germinal an III (1er avril 1795), la foule, femmes au premier rang, envahit la Convention en demandant « du pain et la Constitution de 1793 ». Appliquer la Constitution, cela prenait un sens très net. Il fallait renvoyer une assemblée qui n'avait plus la confiance de la masse, et faire des élections nouvelles avec la réouverture préalable des clubs. Mais cette émeute tourna court, les députés montagnards n'ayant donné aux insurgés aucune direction. Elle n'eut d'autre résultat que de faire déporter sans jugement plusieurs anciens terroristes de marque.

La disette ne fit qu'empirer. En mai 1795, l'on fut rationné à 125 et même 60 gr. de pain par jour. Le 1er prairial (20 mai), une nouvelle émeute éclata, plus sérieuse que la première. Un moment, les gouvernants furent désemparés, mais ils surent gagner du temps. Ils laissèrent la dernière équipe des députés montagnards voter en séance, sous l'œil des manifestants, des décrets hardis et inutiles, tandis que les gardes nationaux et la Jeunesse dorée s'apprêtaient à reprendre possession de la salle de la Convention. Les députés complices de l'émeute, ceux qu'on a appelés les *Derniers Montagnards*, qui avaient cru se fortifier derrière une vaine légalité parlementaire, furent pour la plupart condamnés à mort et se suicidèrent.

Désormais, les démocrates étaient écrasés. Après avoir été, au lendemain de Thermidor, destitués de leurs fonctions, désarmés et emprisonnés, après avoir dû fermer leurs clubs, ils se trouvaient maintenant privés de leurs chefs parlementaires. Ceux-ci, du reste, ne furent pas toujours dignes de leurs troupes. Du moins les artisans et les ménagères affamés de Paris n'avaient pas peur, eux, d'être traités d'émeutiers : tandis que les députés montagnards désavouaient l'insurrection, eux se faisaient tuer par l'armée de l'ordre. La petite bourgeoisie incorporée plus ou moins à l'appareil administratif se montrait défaillante et incapable de mener la lutte contre la réaction. Victime elle-même de la répression, mais trop peu consciente des besoins du peuple, elle ne trouva plus dans l'assemblée et le pays qu'une oligarchie soucieuse de durer en conservant ses privilèges.

La Terreur Blanche devait d'ailleurs la frapper durement. Les royalistes du Sud-Est, de Lyon à la mer, s'y distinguèrent tristement. Terreur spontanée, mais du moins tolérée ou même encouragée par les républicains, elle n'avait pas, comme la Terreur Rouge, l'excuse de la guerre et des dangers. Elle ne se souciait d'aucun scrupule légal. Maintenant, l'on assassinait la nuit les citoyens chez eux, ou dans les prisons, lâchement, sauvagement, le visage masqué, pour assouvir de basses vengeances personnelles avec, à la bouche, des mots d'humanité. Le récit de ces crimes avait un beau succès dans les salons des Merveilleuses. A Lyon et à Marseille, les bandes royalistes et leurs protecteurs républicains se déshonorèrent à jamais par leurs atrocités.

C'est dans cette atmosphère que la Convention se sépara, une fois votée la Constitution de l'an III qui n'avait plus rien de commun avec la démocratie. Par le décret des deux tiers, elle décida que les deux tiers des futurs députés seraient choisis parmi ses membres. Les royalistes, irrités d'être ainsi écartés de la majorité future, osèrent cette fois prendre les armes le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795). Mais l'assemblée confia sa défense à Barras, habitué à ces opérations, qui s'adjoignit un général, l'ex-jacobin Bonaparte, et dissipa les bandes royalistes. Le 26 octobre, la Convention se sépara, la paix signée mais la démocratie vaincue.

Babeuf et Bonaparte

Bonaparte n'opérait pas encore pour son compte. L'heure de César n'avait pas encore sonné. Il lui manquait une armée dans sa main et le prestige de la victoire. Cela, du reste, n'aurait pas suffi. La société thermidorienne, nouveau groupement des classes, n'avait pas encore achevé son évolution. Une fois les démocrates balayés, la lutte allait se resserrer presque toujours entre les pâles républicains du Directoire, successeurs des thermidoriens ou mêmes figures, défenseurs de la même classe d'argent, et les royalistes, défenseurs des intérêts de la noblesse terrienne, et exploiteurs de la crédulité religieuse. Précédé de bien d'autres convulsions gouvernementales, le Coup d'Etat des 18 et 19 Brumaire (9 et 10 novembre 1799) fut dirigé en partie contre les royalistes et remit le pouvoir aux mains du sauveur de l'ordre bourgeois, celui qui allait redresser une situation financière catastrophique, réprimer le brigandage royaliste, faciliter la reprise des affaires et rassurer les profiteurs mêlés de la Révolution, les nouveaux riches de tout acabit, acheteurs ou détrousseurs de biens nationaux, spéculateurs, fournisseurs des armées, galonnés nantis.

Ce programme césarien ne comportait, bien entendu, nul dédommagement pour la classe ouvrière pressurée par l'inflation géante. Par les écrits de Babeuf et de Sylvain Maréchal, s'était affirmé encore une fois, la dernière, avec l'énergie du désespoir, le désir d'un monde meilleur, d'une société communiste. Bien préparée, savamment ramifiée, la *Conspiration des Egaux*, qui groupa ensemble les derniers Jacobins et les socialistes, échoua pourtant en mai 1796 et Babeuf fut exécuté un an après. C'est la route ouverte à Bonaparte.

Belle affirmation de principes, témoignage profond de la misère entretenue par les thermidoriens, la conspiration babouviste était cependant, à beaucoup d'égards, anachronique. Le bloc des bénéficiaires de la Révolution était trop solide pour être désagrégé, la seule force des principes, même appuyée par l'émeute, ne pouvait y faire brèche. La nouvelle propriété bourgeoise, d'origine récente, avait plus de vertu combative et de moyens, plus d'appétits aussi que l'ancienne propriété seigneuriale dont les maîtres doutaient, en 1789, de la légitimité de leurs privilèges séculaires. Elle devait briser les espérances communistes et elle sut repousser les derniers assauts de l'Ancien Régime. Le système capitaliste allait pouvoir se constituer avec plus d'ampleur.

Ainsi, la classe mêlée des révolutionnaires nantis, des nouveaux propriétaires, qui avait fait Thermidor, sut terminer à son profit la Révolution et achever au détriment de la classe ouvrière, déçue et surexploitée, ce remaniement social qui n'était pas fait au profit du prolétariat, mais qui avait tout de même allumé en son cœur une vaillance généreuse et des espoirs trompés.

Antoine RICHARD.

Quatorze ouvriers accusés d'assassinat

L'AFFAIRE DE GASTONIA

L'article ci-dessous date de près d'un mois. Nous le reproduisons pourtant, car il donne des événements de Gastonia une relation qui nous paraît bien résumée. Il est extrait de « Labor Age », une revue mensuelle que publient les éléments de gauche de la Fédération américaine du Travail, également opposés au scissionnisme des communistes et à l'opportunisme des successeurs de Gompers.

Vers la mi-juillet (1), quatorze syndiqués, hommes et femmes, passeront en jugement dans la Caroline du Nord. Ils sont accusés du meurtre du chef de police O. F. Aderholt, de Gastonia. A moins d'un miracle, quelques-uns d'entre eux seront condamnés et iront vers la chaise électrique ou vers la prison. Ce procès de Gastonia prendra place dans l'histoire du mouvement ouvrier américain avec l'émeute de Haymarket, le jugement de Centralia, l'affaire Tom Mooney et l'exécution de Sacco et Vanzetti.

Les événements qui ont amené le procès de Gastonia débutèrent lorsque l'Union Nationale des Ouvriers Textiles (N. T. W. U.), envoya des militants dans le Sud, afin d'y organiser les travailleurs. Elle ne pouvait choisir meilleur champ d'opérations. Gastonia est une ville de 33.000 habitants, dont la seule industrie est le textile, qui y compte 52 usines. Tout le monde y dépend du textile, de façon ou d'autre. La plus grande des usines textiles américaines est située à Loray, localité incluse dans les limites de Gastonia. On y fabrique le fil et on y tisse la toile pour pneus d'automobiles. Deux mille deux cents ouvriers sont employés à cette opération sous le même toit. La grande usine de Loray fait partie d'une « chaîne » appartenant à la Compagnie Manville-Jenks, de Pawtuckett, Rhode-Island.

Cruelle domination

Cette usine est une de celles de la Caroline du Nord où dominent les plus mauvaises conditions de travail. Un village en dépend, qui présente des maisons surpeuplées, des installations malsaines et les pires aspects du paternalisme. La loi de l'Etat qui fixe à 14 ans l'âge du travail des enfants, est violée. Des familles entières, représentant parfois trois générations, travaillent à l'usine. Les ouvriers gagnent de 50 cents à 3 dollars par jour. Le salaire hebdomadaire moyen des hommes et des femmes varie de 9 à 12 dollars. Il existe une équipe de nuit, travaillant 11 et 12 heures. La Compagnie tient de nombreuses familles perpétuellement endettées vis-à-vis d'elle, par le moyen des avances et des économats. Des pensions, des terrains de jeux, des églises appartiennent à la Compagnie. L'usine textile règne sur toutes les phases de la vie à Gastonia. Partout la main patronale est visible, dans la « Gazette », l'unique journal quotidien, dans les clubs civiques, dans les écoles, au tribunal. Ces détails font voir quel sort peuvent attendre les ouvriers du Sud si rien n'empêche la volonté des manufacturiers du textile de triompher.

(1) Le procès a probablement été retardé.

Les ouvriers de Gastonia, dont un magnat du textile en visite a parlé comme du rebut de l'humanité, sont tous de pure souche anglo-saxonne. Pendant des générations, ils ont vécu dans les districts ruraux. Ils passent, maintenant, par la pénible transition entre la vie indépendante de la campagne et le salariat misérable. En général, ce sont des gens simples, laborieux et sympathiques, possédant un sentiment profond de la solidarité de classe, hérité de leurs ancêtres montagnards. Les « hautes couches » les considèrent comme une race inférieure et les méprisent. Je n'ai jamais vu moins de motifs pour justifier pareille attitude. Par leurs qualités originaires, ces ouvriers sont nettement au-dessus de la moyenne.

Un camp armé

C'est dans ce milieu qu'en mars vinrent les organisateurs syndicaux. Le 1er avril, le système d'espionnage pratiqué par Manville-Jenks amena le renvoi de quelques ouvriers ayant donné leur adhésion à la N. T. W. U. Ce renvoi précipita une grève prématurée. Plus de 1.000 ouvriers y participèrent. Le shériff demanda la troupe et, durant une semaine, Loray fut transformé en un camp. Compagnie par compagnie, la milice arriva, prit ses quartiers dans le bâtiment de l'Association des jeunes chrétiens et planta ses tentes dans la cour de l'usine. La « Gazette » vomit d'hystériques condamnations du Syndicat, proclamant que les flots de la Révolution battaient les portes de la cité. La lutte se poursuivit.

Albert Weisbord montait sur la tribune des grévistes. Ecoutons-le parler : « Cette grève est le premier coup de feu d'une bataille dont le bruit retentira tout autour du monde. Elle se révélera aussi importante, pour la transformation de la vie sociale et politique de ce pays que la Guerre civile (1) elle-même. Ces jeunes autocrates sont allés vers les fermes et les montagnes pour vous offrir de hauts salaires et de bonnes conditions, mais votre niveau de vie est celui des Chinois. En 1850, le gouvernement des Etats-Unis établit la journée de 10 heures pour les travaux des ports et les travaux publics, et ici, vous êtes si en retard que vous travaillez 12 heures par jour. Nous sommes venus à Gastonia pour vous aider dans la lutte pour l'existence. Faites de cette grève une flamme qui se répande de Gastonia à Atlanta et au delà, de façon qu'au moins 200.000 ouvriers du coton y prennent part. Seuls, vous ne pouvez aller de l'avant. Tenez bon ensemble ! Ne laissez pas agir le poison patronal. Etendez la grève à tout le pays. Il nous faut une action de masse ! »

Weisbord est venu du Nord. Son syndicat n'appartient pas à la Fédération américaine du Travail. La « Gazette » l'appelait un syndicat communiste et employait toutes les épithètes antisocialistes que les ignorants utilisent toujours pour combattre le Syndicalisme. Tout cela aurait pu constituer des obstacles sur la voie de Weisbord vers le Sud, mais les ouvriers se ralliaient à lui en masse.

La N. T. W. U. fut formée par le Parti communiste, et ses propagandistes, en général, sont membres de ce parti ou des organisations qui s'y ratta-

(1) Il s'agit ici de la Guerre entre Nord et Sud, qui dura de 1860 à 1865 (Guerre de Sécession).

chent. Mais le programme de l'Union à Gastonia n'avait rien de communiste. C'était celui d'une Union combative, douée de conscience de classe, et rien de plus. Le discours de Weisbord mit la grève en train. Il la laissa en d'autres mains et les ouvriers de l'usine de Loray se trouvèrent aux premières lignes de l'activité syndicale.

L'usine menaça les ouvriers des soldats. Alors une tactique encore inconnue en Amérique fut employée par l'Union. Elle lança un appel à la mutinerie. « Ouvriers de la garde nationale, disait cet appel, n'acceptez pas les ordres des assassins capitalistes, ne bougez pas quand l'ordre vous sera donné d'agir contre la grève ! Refusez de tirer sur vos pères et sur vos frères qui sont sur les lignes de « picket » ! Ne soyez pas des jaunes ! Combattez avec votre classe, avec les grévistes, contre votre ennemi commun, le patronat textile ! Joignez-vous à nous ! Aidez-nous à vaincre ! »

Pourquoi les soldats furent retirés

Chose étonnante, cet appel aux soldats fut entendu. Les soldats refusèrent de tirer, ou d'arrêter les grévistes. Quand une troupe d'hommes masqués, que l'Union dit organisée par l'usine, saccagea le siège syndical et détruisit les vivres amassés pour secourir les grévistes, les soldats dormaient à portée d'oreille. Mais beaucoup parmi eux s'irritèrent contre cette brutalité, et les autorités les renvoyèrent alors tous chez eux.

Le jour qui suivit leur départ, une bande d'agents de police étrangers au pays, apparut dans la zone de grève et un régime de terreur systématique, non calmé encore à l'heure actuelle, fut inauguré.

Les grévistes furent frappés et jetés en prison sans discrimination, les femmes comme les hommes. Toute activité de leur part fut empêchée par la force. Aucun « picketing » ne fut permis et les cortèges de grévistes furent dispersés par les triques et les baïonnettes policières. L'un de ces agents étrangers battit même jusqu'à lui faire perdre connaissance, un jeune reporter du « Charlotte Observer ». En dépit de cette opposition, la grève s'étendit. L'une après l'autre, les usines de Gastonia et des alentours entrèrent dans le mouvement.

L'Union est nouvelle, elle est faible, elle manque de fonds et elle est isolée du mouvement ouvrier général. Elle n'avait pas un seul ami avoué dans la région, en dehors de ses propres membres. A cause de cela, la grève s'écroula par son propre poids. Mais l'Union s'accrocha à l'entreprise Manville-Jenks.

De nombreuses familles furent chassées de leur foyer. L'Union fit venir des tentes, et la première « colonie de tentes » apparut dans une grève textile américaine. Les tentes furent érigées sur un terrain loué par l'Union, qui bâtit une nouvelle salle pour remplacer le siège saccagé. Et la grève continua, avec une garde syndicale armée comme seule protection de la propriété de l'Union.

Le raid policier du 7 juin

Le soir du 7 juin, l'habituelle réunion syndicale fut tenue. Des discours improvisés furent faits par des militants. Un cortège se mit en marche. Les agents dispersèrent ce cortège par la force, selon leur coutume. Et, pendant que cette violence s'accomplissait, un autre groupe de policiers, conduits par le chef O. F. Aderholt, arrivait à la colonie des tentes. Un garde syndical, agissant légalement, refusa l'entrée si nul mandat n'était produit. La police était sans mandat, mais elle désarma le garde par la force. Elle pénétra dans le terrain loué par l'Union et se mit à pourchasser les syndiqués parmi les tentes. Des coups de feu furent tirés des deux côtés. Des preuves précises et nombreuses ont établi que la police tira la première. Cinq personnes tombèrent dans la bataille : un syndiqué et quatre policiers. Le chef Aderholt mourut de ses blessures le matin suivant. Les autres policiers n'étaient que légèrement blessés. Le militant syndical Joseph Harrison, blessé sérieusement, est à l'hôpital de Gastonia.

Les forces antisyndicales prétendent que l'Union a délibérément comploté de tirer sur la police et qu'elle a téléphoné à celle-ci de venir mettre fin à une querelle ayant éclaté entre grévistes à la colonie. La thèse est absurde et n'explique pas pourquoi la police a pénétré par force sur le terrain de l'Union.

Quand eut lieu l'interrogatoire préliminaire, le 19 juin, ce point fut établi. A Adam Hord, l'un des auteurs du raid, qui fit depuis fonction de chef de police, l'un des avocats de l'Union posa cette question :

« Il n'y eut aucun trouble jusqu'à ce qu'un des « membres de votre groupe entreprît de désarmer « l'un des hommes sur la propriété privée. Est-ce « exact ? »

Sans la plus légère hésitation, le chef de police interrogé, répondit :

« C'est exact. »

Selon la constitution des Etats-Unis, cette réponse aurait dû déterminer l'abandon des poursuites intentées aux prisonniers. Mais comme il s'agit d'un conflit entre ouvriers et patrons, les garanties constitutionnelles sont sans importance, et quatorze membres du Syndicat, dont le bureau tout entier, sont accusés d'assassinat et vont être jugés pour ce crime.

Si ce procès met fin à la N. T. W. U., il ne mettra pas fin à la réelle cause du trouble. Des grèves ont de nouveau éclaté dans la Caroline du Nord et dans celle du Sud. Au moment où j'écris, 10.000 ouvriers sont en révolte contre des conditions semblables à celles qui provoquèrent l'affaire de Gastonia. Quand les patrons feront quelques concessions à leurs ouvriers, quand ils réduiront les 11 et 12 heures de travail quotidien, quand ils augmenteront les 9 et les 12 dollars de salaire hebdomadaire, quand ils reconnaîtront le droit des travailleurs à participer à la détermination des conditions sous lesquelles ils travaillent, une paix quelconque pourra être établie. Mais pas avant, car la révolution industrielle a pénétré aussi dans le Dixie Land.

TOM TIPPETT.

LES ABONNEMENTS NOUVEAUX

Paris, 1; Seine, 4; Seine-et-Oise, 2; Haute-Garonne, 1; Gironde, 1; Loire, 3; Haute-Loire, 1; Haute-Marne, 1; Puy-de-Dôme, 1; Tarn-et-Garonne, 1. — Total : 16 abonnements nouveaux.

NOTRE SOUSCRIPTION

Garsot (Paris), 5; Achard (Puy-de-Dôme), 5; Girod (Seine), 20; Barat (Seine-et-Oise), 10; A. Pelletier (Seine), 10; Jacquet (Rhône), 5; Robert (Loire), 10; Me Lemay (Loire), 10; Meilland (Loire), 5; reliquat d'un dîner, 5; Vullien (Seine), 5; Anonyme, 2; L. Betondroffer (Seine), 5. — Total : 97 francs.

LETTRE D'AMÉRIQUE

Une nouvelle Centrale syndicale aux États-Unis

Un ami d'Amérique, à qui nous avions demandé des renseignements précis et son appréciation sur la transformation de la Ligue d'Education syndicale en une Centrale syndicale nationale, nous adresse cette intéressante correspondance.

Le Congrès de la Ligue d'Education syndicale (T.U. E. L.) pour la transformer en centrale syndicale, aura lieu le 31 Août. Ce qui est certain pourtant, c'est que le parti communiste a abandonné la tactique du « boring from within » et qu'on est en train de procéder actuellement à la formation de nouveaux syndicats, tout à fait indépendants de l'American Federation of Labor, mais se trouvant entièrement sous le contrôle du parti.

On a déjà constitué un syndicat industriel de l'aiguille (needle workers) — le centre de cette industrie est à New-York —, qui ne jouit pas jusqu'à maintenant d'une grande influence. Il me semble que c'est plutôt une doublure du Parti — avec l'unique résultat que les pauvres diables (ils sont des juifs pour la plupart et « par conséquent » ne devraient pas être si bêtes) se feront traire de deux côtés, en payant des cotisations au parti non seulement par l'intermédiaire du parti, mais aussi par leur syndicat.

L'action syndicale organisée par le Parti peut remporter un succès dans le Sud (les nouvelles usines textiles) — là existe un terrain tout à fait vierge; mais là et ailleurs leur activité sera gênée et affaiblie par les persécutions des autorités, la concurrence de l'American Federation of Labor et surtout les querelles personnelles des militants, la guerre civile entre eux-mêmes pour la dictature dans le parti et dans les organisations qui lui sont liées.

Il paraît que Foster n'était pas partisan de cette nouvelle politique de Losovsky inaugurant ce dualisme syndical. Lore, le rédacteur du journal allemand *Volks-Zeitung*, (exclu du Parti il y a quelques années, droitier par principe mais qui défend Trotsky pour des raisons purement sentimentales), et qui est toujours très bien renseigné — a écrit, il y a quelques mois, que c'est tout à fait à contre-cœur que Foster s'est soumis par discipline à la nouvelle tactique syndicale.

Du reste, le pauvre Foster est tout en haut de son calvaire. Pour le camouflage prolétarien du Parti, on l'a imposé au Parti comme secrétaire général (sous le contrôle, bien entendu, de deux spécialistes en théologie). Brouillé avec les I. W. W. (qui du reste n'existent plus pour ainsi dire) ; brouillé avec l'A. F. of L. depuis son emballement bolchevik de 1921 ; trop faible pour braver la solitude, il est forcé maintenant d'avaler toutes les couleuvres, de subir toutes les humiliations, et même de commettre des fautes, comme de prêter la main à l'expulsion du parti de Cannon pour sauver sa propre peau au prix de l'exclusion des trotskystes)...

L'article « Crise du Parti communiste » qui a paru dans la R. P. du 15 mars 1929 — en ce qui concerne la psychologie et la valeur morale des militants — contient, sans le mentionner, une caractéristique tout à fait correcte du parti américain.

La nouvelle tentative d'organiser une centrale syndicale révolutionnaire en Amérique a-t-elle quelques chances de réussite? Je n'en vois guère, soit que l'on regarde du côté des ouvriers qualifiés, soit que l'on regarde surtout du côté des non-qualifiés.

a) Les ouvriers qualifiés à hauts salaires n'appartiendront jamais aux syndicats révolutionnaires, plus ou moins « outlaw » (irréguliers, illégaux) au point de vue du gouvernement et de la presse capitaliste (il n'y a pas, pour ainsi dire, d'autre presse ici). Ce sont des petits bourgeois plus ou moins aisés, et leur place est dans l'A. F. of L.

b) Les non-qualifiés, c'est-à-dire la grande majorité des ouvriers américains, eh bien! les I. W. W. ont fait des efforts héroïques dans leur direction, et pendant des dizaines d'années ils n'ont abouti à rien. Pourtant ils étaient d'une tout autre trempe que nos thésolâtres d'aujourd'hui! Du reste, en ce qui concerne les non-qualifiés, y compris les nègres, lorsque l'A. F. of L. s'aperçoit qu'une autre organisation — telle que les I. W. W. il y a quelques années — a quelque succès en organisant les parias négligés, elle commence à s'occuper de ces catégories et y réussit mieux que ses concurrents révolutionnaires, car la masse préfère appartenir à une organisation « respectable » qui n'est pas persécutée par les autorités.

A travers les Livres

Arthur Wauters. — LA RÉFORME AGRAIRE EN EUROPE, L'Eglantine, Bruxelles, 1928.

Le point de départ de cet ouvrage est la série variée des réformes agraires entreprises après la guerre dans la plupart des pays d'Europe, là où des survivances trop criardes de la grande propriété féodale créaient des conflits aigus entre les hobereaux et les petits paysans privés de terre.

Si l'on met à part la réforme agraire réalisée en Russie après la Révolution d'Octobre et qui est entrée dans le cadre de l'auteur, il faut bien dire et répéter que ces tentatives avaient comme but non pas un but de pure justice, mais celui de soustraire les paysans à l'influence communiste. De là le souci de ménager les anciens possesseurs, presque toujours indemnisés d'une façon ou de l'autre; de là aussi le caractère caduc de ces nouvelles législations qui ont été souvent abandonnées depuis par les classes dirigeantes, ou bien que les gros paysans ont tournées à leur profit, une fois les esprits assagis et le spectre rouge écarté.

Notre auteur, qui pourtant est un réformiste de poids, ne nous cache pas l'insuffisance de ces mesures agraires. Il en parle avec une certaine objectivité qui s'applique aussi d'ailleurs à la révolution russe. La plupart du temps, il s'efforce de démêler les intérêts de classe, si souvent masqués à la campagne, de séparer dans son analyse les diverses couches paysannes. L'on sent dans cet ouvrage les bénéfices d'une formation socialiste, principalement lorsque l'auteur confronte les solutions agraires employées ou envisagées avec les diverses doctrines qui se réclament du marxisme.

Ainsi, son esprit cherche souvent une réponse, dans l'évolution récente de la propriété paysanne déterminée par les réformes, à cette vieille question que nulle statistique précise n'a encore éclaircie : la terre se concentre-t-elle selon les lois de la concentration industrielle? L'on voit, depuis les réformes dans les divers pays étudiés, se constituer de menues propriétés, mais, par contre, l'on assiste aussi à un renforcement de la propriété moyenne et même, à la faveur de certains événements politiques, à un retour offensif de la grande propriété.

Du reste, cette question ne peut prendre son sens que si on la pose sous l'angle historique et technique. C'est ce que fait l'auteur quand il distingue la grande propriété à forme féodale, à technique généralement arriérée, de la grande propriété moderne, capitaliste, à technique renouvelée. La vérité probable, c'est que la grande propriété féodale doit reculer tous les jours, tandis qu'inversement grandit l'emprise capitaliste sur la terre et le travail agricole — et qu'entre les deux la petite propriété se maintient ou même s'arrondit, avec une légère

tendance à la concentration en moyenne propriété. Pour nous qui fondons nos espérances sur cette marche du monde vers des formes supérieures dans le travail, la manière de posséder la terre n'a guère plus d'importance aujourd'hui que celle de la travailler.

A cet égard, sachons gré à l'auteur de ne pas nous bercer des rengaines conservatrices sur l'excellence de la petite propriété en matière de production. Il nous montre que cette vieille passion du paysan pour la possession de sa terre a bien perdu de sa force traditionnelle et qu'ainsi l'individualisme rural s'atténue à mesure que le paysan est plus engagé dans l'économie générale. Il n'est plus tenu maintenant pour démontré que la petite propriété rapporte proportionnellement plus que la grande, sauf si elle est spécialisée (cultures maraîchères ou fruitières). Ce qui compte le plus aujourd'hui, c'est la technique et l'outillage, ce sont les capitaux disponibles. C'est ce qui oblige les petits et moyens paysans à se grouper pour l'achat et la vente des produits, et les gouvernements à organiser le crédit agricole.

Ce n'est pas là seulement le programme des conservateurs sociaux qui voient dans la petite propriété paysanne un rempart contre la révolution. C'est aussi, en somme, une nécessité pour les gouvernements révolutionnaires. Ils devront, en même temps qu'ils fourniront de la terre aux paysans qui en seront encore dépourvus, procurer aux autres, déjà propriétaires et qu'il faudra trouver le moyen de contenter autrement qu'en leur attribuant un sol qu'ils ont déjà, un outillage supérieur de travail, de vente et d'achat. Il sera nécessaire, pour cela, de favoriser la coopération agricole et de l'incorporer à la révolution, sous peine de voir, comme en Russie, les paysans tomber sous la domination économique du koulak, mieux armé pour la production et l'échange, c'est-à-dire, par voie de répercussion toute logique, sous la domination sociale et politique de ce représentant de la bourgeoisie agraire.

Par ce qu'il dit et laisse entendre dans des aperçus de ce genre, par la façon assez renouvelée dont il aborde le problème agraire, ce livre est d'une lecture utile. On a l'impression, quand on le lit, que la pensée du socialisme réformiste est assez à l'aise lorsqu'elle envisage l'économie rurale, plus à l'aise qu'en face des révolutions industrielles. On dirait qu'elle se modèle sur cette économie rurale qui évolue sans secousses trop vives et trop terribles et qui a l'air moins pressée que l'industrie d'aboutir à sa grande révolution. — A. RICHARD.

Notes Economiques

Y A-T-IL EU UN ARRET DE THERMIDOR ?

On annonce que plusieurs membres de l'Opposition russe, et non des moindres, ont fait la paix avec Staline, estimant que depuis son offensive contre la Droite (Rykov, Boukharine, Tomsky, etc...), Staline fait une politique de gauche, celle qu'ils avaient eux-mêmes préconisée, et que dans ces conditions il n'y a plus de raison pour eux de maintenir leur attitude d'opposition.

Y a-t-il, en fait, une politique de gauche, et quelle est-elle ? Il paraît certain que la politique de retour au capitalisme pur et simple, dont nous avons, depuis cinq années, dénoncé chaque étape, est, pour le moment du moins, enrayée.

Les concessions successives faites aux koulaks depuis 1923 jusqu'en 1927, n'avaient amené que la disette de blé ; le serrage de vis pratiqué dans la première partie de 1928 n'avait rien changé ; le retour à la liberté du koulak, l'été dernier, n'était point parvenu à faire augmenter les ensemencements. Dès lors, pour obtenir du blé, il n'était plus qu'une solution, c'était de se substituer au paysan, en créant des domaines soviétiques, des « usines à grains », sur le modèle des usines soviétiques de l'industrie. C'est ce qui paraît avoir été fait, sur une assez large échelle, dans le courant de cette année. Ainsi, sous l'empire de la nécessité, sous le besoin urgent de se procurer du blé, et dans l'impossibilité de s'en procurer par les moyens d'une économie paysanne artisane et capitaliste, le régime stalinien est obligé de s'engager dans la voie socialiste, dans la voie de la socialisation de l'agriculture.

De même que Staline avait compté obtenir du blé des koulaks, de même il avait pensé obtenir des capitaux des industriels étrangers. On sait le battage fait, il y a quelques mois encore à peine, autour du nouveau régime des concessions. Une multitude de nouvelles concessions, et dans de nouveaux domaines, tel celui des services publics, étaient offertes à l'avidité des capitalistes étrangers. Or, il semble bien que, pas plus que le koulak, ceux-ci n'aient répondu à l'appel. La bourgeoisie internationale a manqué de cran. Elle avait l'occasion d'étouffer la Révolution russe ; en répondant en masse à l'appel de Staline, elle entraînait l'U. R. S. S. d'une façon définitive dans la voie du retour au capitalisme ; elle ne l'a pas fait, car elle a eu peur, elle a eu peur de risquer ses capitaux. Elle ne s'est hasardée qu'à prêter, contre rémunération immédiate, ou à peu près, son aide technique pour l'établissement ou le développement de certaines fabrications. Tel est, en effet, l'objet des contrats passés récemment avec les grandes firmes américaines, telles que la General Electric, ou Ford, contrats qui ne permettent en aucune façon au capitalisme étranger de fonctionner en U.R.S.S. en tant que capitalisme, Ford va vendre pendant quelques années à l'U. R. S. S. les services de ses ingénieurs, comme des marchands lui vendent du coton ou des machines, mais il n'aura pas la possibilité, ainsi que l'ont les concessionnaires, de faire suer pendant des dizaines d'années de la plus-value au prolétariat russe.

Ainsi, sous les deux formes sous lesquelles le retour au capitalisme s'affirmait comme particulièrement menaçant, celle de la ferme capitaliste et celle de la concession industrielle, il y a, pour le moment, un arrêt.

Cet arrêt, sans aucun doute, est dû à l'Opposition russe.

Si l'Opposition n'avait pas existé, si elle n'avait pas rencontré des sympathies au sein de la masse ouvrière, s'il n'avait pas été évident qu'à chaque nouveau progrès dans la voie du retour au capitalisme, le mouvement de l'Opposition aurait été, à chaque fois, considérablement renforcé, si, en un mot, l'existence de l'Opposition, son activité et ses sacrifices n'avaient pas frappé de précarité le régime de Staline, le faisant apparaître, par avance, d'autant plus précaire qu'il accentuerait davantage son cours de droite, nul doute que koulaks et capitalistes étrangers auraient eu confiance. C'est aussi pour désarmer l'Opposition que Staline a été obligé à ses « zigzags » de gauche, qu'il s'est livré, contre le koulak, aux mesures de communisme de guerre au début de 1928, qu'il a, contre les agents du capital étranger, monté le procès du Donetz, et qu'enfin il a débarqué de la direction du Parti toute cette aile droite que le koulak et le capitalisme mondial considéraient comme celle qui devait ramener la Russie le plus rapidement et le plus complètement au bercail capitaliste.

Après cela, comment le koulak et le capital étranger pouvaient-ils avoir confiance ? Le spectre de l'Opposition, d'une Opposition tellement forte, que même dans l'exil elle dictait les décisions du pouvoir, rendait suprêmement aléatoire tout investissement de capitaux.

Dû à l'action de l'Opposition, l'arrêt actuel sur la voie du retour au capitalisme ne durera que si l'Opposition dure.

Mais cet arrêt du retour au capitalisme, même s'il devenait définitif, suffit-il pour qu'on puisse dire que Thermidor ait cessé d'être ?

Nous avons dénoncé suffisamment souvent le retour au capitalisme pour ne pas maintenant sous-estimer l'importance de son arrêt ; il ne faut point oublier cependant que le retour au capitalisme n'est que l'un, et peut-être le moindre, des deux dangers qui menacent la Révolution.

Thermidor, le Thermidor de la Révolution française, n'a point été une restauration. Thermidor a été l'étranglement de la Révolution, mais il n'a point restauré l'Ancien Régime. Les anciennes classes privilégiées n'ont point été rétablies, mais une nouvelle classe est née. La Révolution française était à l'origine une Révolution faite par le peuple et pour le peuple, une Révolution faite au nom de l'Egalité, une Révolution devant supprimer *tous* les privilèges, c'est-à-dire toutes les formes d'exploitation. Or, si Thermidor n'a point restauré les anciennes formes d'exploitation, il en a établi de nouvelles. Thermidor n'a pas ressuscité le clergé ou la noblesse, mais il a institué la bourgeoisie. A l'antique forme d'exploitation par le propriétaire foncier, il a substitué la nouvelle forme d'exploitation par l'entrepreneur capitaliste. C'est en cela que consistent essentiellement les Thermidor : la création de nouvelles classes exploiteuses.

Or ce danger semble aussi menaçant en U. R. S. S. aujourd'hui qu'hier. Il n'est d'aucun intérêt pour le prolétariat que le capitalisme ne soit point restauré si le prolétariat doit être exploité par de nouvelles classes, par cette nouvelle classe que nous appelons, faute d'un nom nouveau et meilleur, la bureaucratie. Si le prolétariat doit remettre à la bureaucratie, pour la faire vivre, une part égale ou plus grande de son travail que celle que la bourgeoisie lui enlève dans les pays capitalistes, il y a modification des formes de l'exploitation, mais il n'y a point atténuation de celle-ci, il n'y a point marche vers le socialisme.

Le véritable Thermidor ne sera arrêté que le jour où sera vaincue la bureaucratie. Et, sur ce point, tout est encore à faire.

⁂

MENSONGE POINCARESQUE ET BOURGEOIS

On se rappelle le grand coup de bluff de Poincaré en 1926, alors que la livre était à 200 et plus : une caisse d'amortissement de la Dette publique allait être créée, à laquelle seraient attribuées des ressources absolument *intangibles*.

Pour affirmer l'intangibilité de ces ressources, au lieu de créer celles-ci, comme les autres impôts, par une simple loi, qu'une autre loi suffirait à annuler, on les inscrirait dans la Constitution. Toute la procédure prévue pour la revision de la Constitution fut donc mise en branle : dans une séance solennelle à Versailles, l'Assemblée Nationale ajouta à la vieille Constitution de 1875 les articles instituant la Caisse d'Amortissement ainsi que le détail des ressources qui lui étaient attribuées pour servir à rembourser progressivement les dizaines et dizaines de milliards auxquels se montait la Dette flottante (Bons de la Défense).

Ainsi ces ressources, la nature des impôts qui les constituaient et leurs taux, étaient inscrits dans la Constitution. Rien donc ne pouvait y être changé sans une nouvelle revision de la Constitution. La solennité de la procédure qu'une telle revision entraîne, le retentissement qu'a nécessairement toute annonce d'un changement constitutionnel, telles étaient donc les garanties et les seules, que Poincaré offrait aux porteurs de francs, pour que l'amortissement décidé ne soit point une mesure sans lendemain, pour qu'il soit poursuivi jusqu'au bout selon le rythme indiqué.

Or... cet engagement « solennel » vient d'être traité, sans amener aucune protestation de quiconque, Poincaré compris, comme un vulgaire « chiffon de papier ». Par une illégalité, jusqu'ici, je crois, sans exemple, la Constitution, une loi constitutionnelle a été modifiée par une simple loi, une loi ordinaire, sans que soient intervenus en aucune manière la procédure, ni les organes nécessaires pour toute modification de la Constitution. Dans l'unique séance que les Chambres tinrent dans la session extraordinaire à laquelle les avait convoquées Briand, elles votèrent en effet que l'impôt de 7 % sur la première mutation fixé par la loi constitutionnelle de 1926 comme l'une des ressources de la Caisse d'Amortissement, ne serait plus que de 5 %. Ainsi donc, les sommes qui vont à l'amortissement de la Dette peuvent être réduites, et réduites indéfiniment, jusqu'à zéro, sans qu'à aucun moment ne joue la seule garantie que Poincaré avait donnée pour que se continue l'amortissement!

Exemple remarquable de la façon dont ceux qui veulent nous imposer le respect de leurs lois, se foutent de la légalité, des règles à la fois les plus précises et les plus fondamentales de leur légalité.

Exemple admirable qui montre que les engagements les plus « solennels » pris « à la face du monde » par le pouvoir bourgeois ne sont que des attrape-nigauds.

⁂

LES ANGLAIS SONT ENTRES DANS LE TRUST STANDARD-FARBENINDUSTRIE

Les progrès du trust Rockefeller s'accumulent actuellement à une allure formidable. Une nouvelle victoire, d'importance considérable, vient encore d'être remportée par lui.

On sait que l'un des trois engrais fondamentaux de l'agriculture est l'azote. Et l'on sait aussi que pendant longtemps la source principale, presque unique, de l'azote, avait été constituée par les grands gisements de nitrate existant à la frontière du Pérou et du Chili. Mais il y a quelque vingt-cinq ans, on a trouvé le moyen de faire des engrais azotés artificiels en prenant l'azote directement à l'air. Cette fabrication des engrais azotés artificiels avait considérablement progressé depuis la guerre; revenant moins cher que les nitrates naturels, le nitrate artificiel avait pu faire à ceux-ci une concurrence victorieuse ; de beaucoup la plus grosse part de l'azote utilisé par l'agriculture ces dernières années, provenait de l'azote de l'air, si bien que l'on pouvait prévoir le jour où l'exploitation du nitrate du Chili n'aurait plus qu'à fermer.

Or, à qui appartenaient ces gisements de nitrate du Chili? Aux Anglais. Quels étaient, au contraire, les plus gros fabricants de nitrates artificiels? Les Allemands, ou plus précisément une entreprise allemande, le trust des produits chimiques allemands, dont nous avons si souvent parlé, l'I. G. Farbenindustrie.

Mais un troisième élément apparut. Un magnat américain du groupe Rockefeller, Gugenheim, célèbre déjà par les grands intérêts qu'il possède dans les mines de cuivre, établit, il y a un couple d'années, une exploitation de nitrate au Chili; il y extrayait et préparait le nitrate par des procédés qu'il déclarait beaucoup plus économiques que ceux employés jusque là dans les mines des Anglais. Etait-ce vrai ou non?

Je ne sais. Toujours est-il que, profitant de la situation catastrophique dans laquelle se débattaient les autres mines de nitrate, il parvint, il y a quelques semaines, à mettre la main sur le *Lautaro*, la plus importante des mines de nitrate du Chili. Il devenait ainsi le maître de la moitié à peu près de la production totale de nitrates naturels.

Dès lors la question changeait de face.

La rude concurrence à laquelle se livraient depuis la guerre le nitrate artificiel entre les mains de la Farbenindustrie, et les nitrates naturels entre les mains des Anglais, ne pouvait plus continuer, puisque le plus gros producteur de nitrate naturel était maintenant un ami de la Farbenindustrie, un membre du même trust qu'elle. Aussi, à peine avait-on annoncé que le Lautaro était entre les mains de Gugenheim qu'on apprenait qu'une entente était conclue entre l'Association des Producteurs de nitrates naturels et tous les gros producteurs de nitrate artificiel ; les prix désormais seront fixés d'un commun accord. Ainsi le monopole de l'azote est réalisé. La guerre des prix qui avait été si profitable à l'agriculture, et qui aurait pu, sans l'accord, durer encore une, ou même peut-être plusieurs dizaines d'années, est terminée. Grâce à l'Américain, et sous la condition de lui avoir laissé, dans leur industrie, la position dominante, les producteurs anglais de nitrates naturels ont la vie sauve; ils vont même jouir, en paix, de prix de monopoles ; mais... au prix de leur indépendance. Ils sont intégrés dans le trust Rockefeller, le trust Standard-Farben, et ils y sont intégrés à l'état de satellites de toute dernière grandeur.

R. LOUZON.

Les dirigeants de l'I. T. E. contre l'Unité

Une omission de quelques mots dans un passage de mon dernier article (*R. P.* du 1er août) peut permettre une fausse interprétation. Voici ce que j'avais écrit :

« *Les dirigeants de l'I. T. E., ceux de ses sections russe et française, qui, les uns et les autres, sont adhérents à l'I. S. R., et aussi à l'I. C., ont accepté sans broncher la politique de scission voulue par ces deux organismes qui n'en font qu'un.* »

Il est donc clair que ce sont l'I. S. R. et l'I. C. qui, selon moi, forment un seul et même organisme, et que je n'accusais pas l'I. T. E. de vouloir la scission.

Telle était notre façon de penser, et telle elle serait encore, si un fait nouveau n'était venu brusquement la modifier.

L'Humanité du 6 août a publié un manifeste du Secrétariat de l'I. T. E. adressé aux membres du Syndicat national confédéré des Instituteurs de France ; en voici la conclusion :

« Nous appelons les instituteurs honnêtes et avancés du S. N. à jeter bas leurs chefs et à adhérer à la Fédération de l'Enseignement laïque. Nous les appelons à adhérer à l'I. T. E. »

Ainsi les dirigeants de cette I. T. E., « *indépendante* » de l'I. S. R. comme de la F. S. I., ne craignent pas d'inviter les membres du S. N. des Instituteurs (affilié à Amsterdam) à entrer dans les rangs de la Fédération Unitaire (adhérente à Moscou).

L'I. T. E., par son attitude unitaire, avait su gagner des sympathies dans certaines sections départementales du S. N. des Instituteurs; jusqu'à ces derniers temps, elle avait recherché l'adhésion de ce groupement.

Aujourd'hui — est-ce parce qu'elle n'a plus à ménager la Centrale belge du Personnel enseignant ? — elle abandonne la tactique d'unité pour adopter celle du « grignotage ».

Ce n'est pas le moyen, nous en sommes convaincus, d'obtenir de meilleurs résultats et de bien servir les intérêts du corps enseignant.

L'I. T. E., en publiant son manifeste, a clairement démontré qu'elle s'inféode désormais à l'I. S. R. et à l'I. C. dont elle fait la politique. — H. FULCONIS.

LA RENAISSANCE DU SYNDICALISME

Le Congrès du Syndicat National des Instituteurs

A petits pas, vers le Syndicalisme...

Le Congrès du Syndicat National des Instituteurs et Institutrices s'est tenu à Paris les 4, 5 et 6 août. La presse a publié à ce propos des informations et comptes rendus qui ne donnent que des indications insuffisantes ou même inexactes sur la valeur, la portée et l'atmosphère des débats.

Le Syndicat National qui adhère à la C.G.T. est l'organisation de masse du personnel enseignant primaire. Il a 80.000 membres, possède presque tous les postes de conseillers départementaux, et ses dirigeants jouissent, dans leur corporation, dans la presse et au Parlement, d'une influence qu'il serait puéril de nier.

Evidemment, les questions corporatives passionnent principalement ses adhérents. Les grandes discussions idéologiques, les conflits de tendances y étaient jusqu'ici presque inconnus. Jusqu'à la guerre, c'était une simple Fédération d'Amicales « noyautée » d'ailleurs par les syndicalistes de l'époque héroïque. Il a fallu huit années pour obtenir l'adhésion complète de tous ses syndiqués à la C.G.T. Il faut connaître cela avant de porter un jugement sur sa position et son action.

Les journaux de gauche ont noté surtout le calme, le sérieux, la « *sagesse* » des débats du Congrès. Il est vrai que les discussions n'ont pas été encombrées par ces incidents tumultueux ou ridicules qui sont l'ornement habituel des débats parlementaires. Il est vrai que l'on a abordé, sans la traiter complètement, la question de la formation des maîtres, de la préparation des instituteurs, et que l'on s'est attardé, non sans profit, à étudier l'amélioration du sort des instituteurs et institutrices perdus dans des postes déshérités.

La presse de gauche a insisté aussi sur la manifestation internationale qui s'est produite au cours de la deuxième journée du Congrès.

Dans son dernier numéro, la R. P. a publié une étude sur les Internationales de l'Enseignement. On sait que le S. N. adhère à une Fédération purement pacifiste comprenant principalement les grandes associations neutres d'Angleterre et d'Allemagne ; et qu'il dirige, dans une large mesure, le Secrétariat professionnel international, dépendant de la Fédération Syndicale d'Amsterdam.

Des représentants de l'une et de l'autre organisation parlèrent au Congrès. Il y eut une minute d'émotion saine, après le discours du représentant des instituteurs allemands (1). Debout, les délégués répondirent, par leurs acclamations, à ses affirmations fraternelles. Mais il n'y eut pas, sur cette question, que des gestes unanimes.

---

(1) Une précision qui a son importance. Ce délégué est un ancien instituteur alsacien-lorrain, banni par Millerand au temps de son proconsulat à Strasbourg.

Vidal (de la Haute-Loire) insista sur les causes économiques des conflits. Il demanda aux grandes associations pacifistes de s'orienter vers la classe ouvrière seule capable par son action révolutionnaire de vaincre la guerre. Et Lapierre, dans son exposé sur « l'Ecole au service de la réconciliation des peuples », tout en évoquant avec une sincérité impressionnante la folie foudroyante d'août 1914, à laquelle le mouvement ouvrier n'avait pas résisté, tout en s'affirmant pour une vaste besogne d'éducation, pour une « *liquidation morale de la guerre* », tenta aussi de donner à son pacifisme un caractère prolétarien. Avec son ami Dumas il espère évidemment lier et même confondre l'action de leur Internationale pacifiste neutre et celle du Secrétariat professionnel d'Amsterdam. Ils veulent entreprendre internationalement la besogne de pénétration syndicaliste commencée en France avant la guerre. Nous ne leur reprocherons ni leur pacifisme, ni leur « réalisme ». Mais encore faut-il que leur action ne suive pas une voie parallèle à celle des gouvernements associés dans la Société des Nations, et à celle des industriels groupés dans des cartels mondiaux ? La vraie lutte pour la paix doit, dans toutes ses manifestations, prendre un caractère de classe et un accent de révolte contre le régime. Lapierre et Dumas seront entraînés par leur sincérité même sur le terrain choisi par nos camarades de la Haute-Loire.

Mais toutes ces discussions, toutes ces manifestations pédagogiques ou internationalistes n'ont pas formellement divisé le Congrès. Il convient de voir maintenant les deux grandes questions, qui ont, dès les premières séances, fixé « les tendances » de l'action du S.N.

Un premier vote a eu lieu à la suite d'un long débat sur les traitements. Nous avons déjà dit que les questions corporatives attiraient surtout l'attention des congressistes. Mais ce qu'il y a eu de nouveau, c'est d'abord : que l'on ne s'est pas disputé sur des revendications à présenter, que l'on ne s'est pas livré au choc d'égoïsmes particuliers, mais que l'on a étudié les enseignements d'une action menée et d'une bataille engagée.

Et c'est aussi que pour la première fois peut-être, les dirigeants du S. N. n'ont pas été considérés comme des représentants inamovibles du personnel, à qui l'on confie le soin de défendre les revendications formulées. Mandataires d'une organisation, ils avaient à rendre compte de leur mandat. Et s'ils furent quelque peu « secoués » par tous ceux qui intervinrent, ce n'est pas parce qu'ils *n'obtinrent pas plus*, mais parce qu'ils *n'agirent pas mieux*. Discuter sur les conditions de l'action et non exclusivement sur les résultats obtenus, c'est là la preuve d'un grand progrès dans le syndicalisme des instituteurs.

On se souvient du mécontentement provoqué chez tous les fonctionnaires par la répartition du crédit de 500 millions voté pour 1929. Les traitements de début de toutes catégories n'étaient pas ou presque pas relevés. Les instituteurs perdaient cette parité avec les commis dont la Commission Martin avait reconnu la légitimité.

Un petit Congrès du S. N. le 16 mai dernier avait décidé de répondre, par un ordre d'abstention aux commissions d'examens de l'Enseignement primaire, à cette injustice d'autant plus grave en ses conséquences qu'il y a une crise de recrutement, dans notre corporation, fort préjudiciable à l'Ecole laïque. On voulait le retour aux parités à partir du 1er janvier. Or, la Commission permanente du S. N., le 11 juin, avait retiré l'ordre d'abstention, sur la promesse du Ministre de rétablir les parités à partir du 1er juillet. Mais, dès les premiers jours de juin, le mot d'ordre avait été exécuté, avec un entrain magnifique, dans la Loire et dans le Finistère où — constatation qui a sa valeur — ce sont des syndicalistes révolutionnaires, adhérents là au S. N., ici à la Fédération unitaire de l'Enseignement, qui sont à la tête du mouvement des instituteurs.

La Section du S. N. de la Loire, remuée, agitée par les événements, la bataille menée, les ordres contradictoires du bureau de Paris, avait blâmé, en termes assez rudes, la Commission Permanente. Celle-ci — conformément à une fâcheuse habitude, héritée du parlementarisme — posa la question de confiance. Et le vote renvoya dans l'opposition une minorité numériquement assez faible de 26 mandats. Mais ce résultat arithmétique ne donne pas une indication exacte sur l'état d'esprit du Congrès.

En fait, presque tous les représentants des sections critiquèrent l'action menée, avec une fermeté et même parfois une amertume singulièrement réconfortante, car elle exprimait la désillusion de militants qui n'avaient pu se battre.

Les résultats obtenus furent jugés sans doute insuffisants. Mais on n'en fit pas grief au bureau. Baldacci (de la Loire) en cette chaleureuse et savoureuse intervention qui lui conquit la sympathie unanime du Congrès, déclara, en syndicaliste « *qu'on n'obtient jamais que ce que l'on est capable d'obtenir* ». Ce qui fut critiqué, c'est le manque de liaison avec les sections, le flottement qui avait régné dans les sphères dirigeantes, la méfiance de certains membres du bureau pour les mouvements à la base, le trouble causé par les campagnes de presse, et surtout la violation des décisions du Congrès par la C. P.

Glay et Roussel s'efforcèrent, non sans habileté, de répondre à toutes les critiques présentées. Mais ils furent obligés de reconnaître la valeur de certaines d'entre elles. Glay se défendit d'être partisan de la collaboration systématique (1). Il se refusa à considérer comme une « *action directe* », l'abstention aux commissions d'examens. Pour lui, c'était tout simplement une manifestation de la masse renforçant l'autorité des négociateurs de la tête.

Les syndicalistes de la Loire et de la Haute-Loire lui objectèrent que le rétablissement des parités pour les instituteurs, le dépôt d'un cahier de crédits supplémentaires pour tous les fonctionnaires étaient dus aux mouvements des postiers et des instituteurs. Il ne voulut pas en convenir, et c'est là-dessus que le désaccord fut le plus net, le plus profond et, avouons-le, le plus gros de conséquences pour l'avenir.

En effet, d'un côté comme de l'autre, on n'est pas exclusif, on veut également l'action publique et la négociation. Mais toute la question est de savoir ce qui est essentiel, ce qui est toujours efficace. Et si elle était posée, la réponse ne serait peut-être pas aussi écrasante pour la gauche que le laisse supposer la presse bourgeoise. La victoire du bureau ne fixe pas la doctrine syndicale du S. N. Elle prouve le prestige personnel de Glay et de Roussel, plus que la force d'une tendance. D'ailleurs, les délégations votent presque toujours en bloc, ce qui ne permet pas aux minorités de sections de s'exprimer.

Au cours de la discussion sur la bataille des traitements, j'ai noté aussi le caractère franchement prolétarien de certaines interventions. Je ne pense pas seulement au discours de Baldacci, qui reprocha aux chefs non de ne pas travailler suffisamment, mais de ne pas faire travailler suffisamment les militants de base, et qui donna au Congrès une leçon courte mais vivante de syndicalisme — ou à l'intervention de Delhermet (de la Haute-Loire) qui rappela le

---

(1) Il affirma même que la collaboration devient de plus en plus difficile avec l'actuel gouvernement.

but final de la classe ouvrière — ou à celle de Robert (de la Drôme) qui défendit le front unique avec un courage d'autant plus méritoire qu'il était pris entre l'hostilité intérieure de la majorité du Congrès et les provocations extérieures des Barne, des Cogniot et des Vernochet. Mais les militants du Lot-et-Garonne, de la Loire-Inférieure, de l'Hérault, de la Haute-Marne parlèrent de l'action directe et de la propagande pour ses méthodes avec bonheur. J'ai été particulièrement remué par la confidence faite par Girons (du Puy-de-Dôme) avouant qu'il n'avait pas osé, après le contre-ordre de la Commission permanente, prendre la parole devant des ouvriers en grève. Il y a là un exemple de dignité syndicale, assez rare dans notre corporation.

Car, naturellement, Glay et Roussel insistèrent sur les hésitations — d'ailleurs indiscutables — des masses, dans certains départements, et sur la nécessité d'une éducation syndicale active des adhérents du S. N.

La discussion eut aussi pour résultat de faire voter par le Congrès une résolution sur les traitements qui donne des satisfactions immédiates aux jeunes et qui prévoit des manifestations publiques, organisées avec la Fédération des Fonctionnaires si elle y consent, sans elle, si elle renâcle.

L'autre vote, sur la structure fédérale, devait déterminer à quelle Fédération d'industrie le S. N. adhérera.

La majorité, contre une minorité de 60 mandats pour la Fédération de l'Enseignement (confédérée), a choisi la Fédération des Fonctionnaires.

Mais cette question me semble trop importante pour être traitée en quelques lignes. Il s'agit du syndicalisme des fonctionnaires et de son intégration dans l'organisation ouvrière. Nous avons le devoir d'attirer l'attention de nos camarades sur les dangers de l'existence d'une véritable Confédération de fonctionnaires, dans la C. G. T. J'ai l'intention de le faire dans un prochain article. — Roger HAGNAUER.

La quinzaine syndicaliste

Le vote de la Loi Loucheur

Telle qu'elle a été votée par la Chambre, telle qu'elle se trouve maintenant soumise au Sénat, la loi Loucheur sur la conciliation obligatoire constitue-t-elle encore la grave atteinte au droit de grève que nous avons à plusieurs reprises dénoncée? Le texte voté par la Chambre présente, en effet, quelques différences sensibles avec le texte du projet Loucheur, reproduit dans notre numéro 74 du 15 février.

La rédaction proposée pour l'article 136 du Code du travail, ne figure plus dans la loi. Il était prévu à cet article une amende de 16 francs à 10.000 francs pour « *quiconque, par le refus de répondre à une tentative de conciliation... aura provoqué une cessation collective de travail* ». La loi votée par la Chambre ne contient plus cette disposition répressive dirigée nettement contre le libre exercice du droit de grève. C'est là un résultat des protestations émises par quelques organisations ouvrières.

Mais ce n'est pas seulement cette attaque directe au droit de grève que nous avions relevée, c'est l'institution du préavis, du double préavis, en matière de grèves.

A l'article 104 qui disait — dans le projet — que « *préalablement à tout arrêt ou cessation de travail et à la demande de l'une des parties, une entrevue devra avoir lieu entre les parties intéressées ou leurs délégués...* », la Commission parlementaire et la Chambre ont substitué — dans la loi — la rédaction suivante : « *L'une des parties peut, avant tout arrêt ou cessation de travail, demander, en précisant l'objet du litige, une entrevue aux autres parties intéressées qui ne peuvent s'y refuser...* »

Sur cette question de la première entrevue légale, du premier préavis de grève, des députés de droite et parmi eux M. Etienne Fougère, avaient proposé un texte établissant l'obligation pour la partie ayant des réclamations à formuler de demander cette entrevue avant toute cessation de travail. L'auteur de ce texte a déclaré que *l'obligation* de la première entrevue, obligation inscrite dans le projet gouvernemental, était devenue une *faculté* dans le texte soumis à la Chambre. En fidèles interprètes de la volonté du grand patronat, ces députés de droite voulaient revenir à l'obligation afin que puissent être déclarées illégales toutes les grèves déclenchées sans cette entrevue préalable.

Pourquoi le gouvernement a-t-il transformé cette obligation en faculté? Pourquoi a-t-il décidé de laisser libre le personnel d'une entreprise de demander ou de ne pas demander cette première entrevue? M. Loucheur est venu défendre à la tribune de la Chambre le libre exercice de droit de grève. Oui, M. Loucheur lui-même ! Mais, et ici éclate sa duplicité et la duplicité de tous ces parlementaires de gauche qui nous jurent, la main sur le cœur, que cette loi présente de grands avantages pour le prolétariat. M. Loucheur s'est empressé d'ajouter que ce libre exercice, le gouvernement s'était réservé le droit de l'interdire « quand l'intérêt public l'exigera ».

Il s'agit ici de l'article 105, dont voici le texte voté par la Chambre :

« *Si aucune des parties n'a pris l'initiative de provoquer l'entrevue prévue par l'article précédent, ou si des accords n'interviennent pas entre les parties intéressées ou leurs délégués, les parties sont tenues de se réunir en vue de concilier le différend qui les divise, si la demande leur en est faite par écrit, soit par le ministre du Travail, soit par le préfet du département.* »

M. Loucheur a déclaré à la Chambre, pour rassurer les interprètes du grand patronat — il est facilement parvenu, et cela se comprend, à leur faire retirer leur amendement — : « Pourquoi inscrire dans la loi une obligation sans sanction, alors que, pratiquement, si les pouvoirs publics s'aperçoivent, ou sont avertis par l'une des parties, qu'un conflit est sur le point d'éclater, ils ont, en vertu des dispositions qui vous sont soumises, le droit d'intervenir et d'imposer la conversation. » (Séance du 21 juin.)

Le deuxième préavis de grève subsiste donc. A l'appel de l'industriel qui a besoin de quelques jours pour parfaire ses préparatifs de résistance, le préfet écrira au syndicat ouvrier pour le convier à une entrevue et l'obliger ainsi à reculer le déclenchement de la grève, à accorder au patron le délai dont ce dernier a besoin. Les préfets seront désormais armés légalement pour empêcher la soudaineté des grèves.

La loi interdit aux ouvriers de se refuser à cette entrevue. A l'article 134, elle prévoit une amende de 16 francs à 1.000 francs pour « *tout employeur ou employé ou leurs délégués qui refuseront* SANS MOTIF LÉGITIME *de se rendre aux tentatives de conciliation prévues par les articles 104 à 112...* » Voilà pour les sanctions; des dommages-intérêts pourront être alloués en cas de renvoi injustifié des délégués ouvriers par le patron et en cas de mise en interdit injustifiée des délégués patronaux par les ouvriers.

Les mots « *sans motif légitime* » ne figuraient pas dans le texte du projet. Pourquoi ont-ils été ajoutés? M. Loucheur a déclaré que c'était pour laisser aux tribunaux toute liberté d'appréciation sur les cas de refus de participer aux tentatives de conciliation. Mais un représentant du parti radical-socialiste, un homme de gauche, M. Julien Durand, est venu, par avance, interpréter ces mots en demandant que soit considérée

comme « motif légitime » la volonté d'un patron de ne pas discuter avec les représentants d'un syndicat unitaire, d'un « syndicat de violence », d'un « syndicat illégal ». A deux reprises, M. Julien Durand a effectué, à la tribune de la Chambre, une attaque à fond contre la C. G. T. U. et les organisations qui la composent. Il a prétendu séparer le « syndicalisme de bataille » de la C. G. T. U. du « syndicalisme d'organisation » de la C. G. T., il est venu se réjouir de la division syndicale de la classe ouvrière, en indiquant ses sympathies pour la C. G. T., et son désir de n'admettre que les syndicats confédérés à discuter avec les patrons. M. Julien Durand est un profiteur de la scission syndicale; la meilleure réponse à lui donner serait de reconstituer l'unité, de réunir le « syndicalisme d'organisation » et le « syndicalisme de bataille »; ils ont tous deux leur place dans une C. G. T. unique.

Nous voilà donc prévenus que, dans les cas où les syndicats ouvriers pourront se servir de la loi afin de contraindre les patrons à discuter — en cas de lock-out, par exemple, — les syndicats unitaires risqueront d'être l'objet des mesures d'exception réclamées par le parti radical-socialiste.

Le même M. Julien Durand a porté un autre coup à la classe ouvrière. Il a fait insérer dans l'article 104 un amendement qui donne le droit aux préfets de déterminer les conditions de désignation des délégués, s'il n'intervient pas d'accord à ce sujet. Ainsi, les ouvriers d'une usine étant partagés entre un syndicat confédéré et un syndicat unitaire, c'est le préfet qui, par un arrêté, fixera les conditions dans lesquelles ces ouvriers choisiront leurs délégués pour les représenter devant le patronat. Il faut regretter que les députés socialistes et communistes n'aient pas cru devoir intervenir pour réserver à la classe ouvrière et à elle seule, le choix de ses propres représentants.

Un article très controversé devant la Chambre a été l'article 111 qui stipule que « *dans tous les cas, les parties ou leurs délégués ont le droit de se faire assister de représentants des syndicats et unions de syndicats, régulièrement constitués, des professions auxquelles ils appartiennent* ». Un représentant du grand patronat a agité le spectre du délégué communiste « apportant sous son bras, comme un bréviaire, les *Réflexions sur la violence*, de Georges Sorel », et il a demandé que les représentants des syndicats ne soient pas admis à la première entrevue. Mais le citoyen Lafaye, député socialiste de la Gironde, ancien secrétaire d'Union départementale, avait, par avance, rassuré ses collègues sur ce point en déclarant que « le syndicat était un sérum contre la grève ». Bref, l'article 111 a finalement été voté par l'ensemble de ces messieurs, et l'ensemble du projet a recueilli 575 voix contre 11 voix communistes.

Un député de la Moselle s'est chargé, en expliquant son vote, d'apporter, sans le vouloir sans doute, face à la comédie parlementaire, la réalité de la lutte des classes. Il a relaté la grève toute récente des verriers de Vallerysthal; la direction de ces verreries a purement et simplement renvoyé les délégués que les ouvriers avaient désignés pour discuter avec elle afin d'éviter la grève, puis, une fois la grève déclarée, elle a annoncé son intention d'éteindre les fours, c'est-à-dire de condamner ses ouvriers à un chômage de plusieurs mois. M. le député Henri Meck compte sur la loi Loucheur pour éviter des faits de ce genre. Nous pouvons dire à ce député que le Palais-Bourbon est une fabrique d'illusions bien singulières. — M. CH.

Au moment de mettre en pages, nous n'avons pas encore reçu le compte rendu du Congrès de la Fédération unitaire de l'Enseignement, qui s'est tenu à Besançon, les 5, 6 et 7 août. Nous publierons certainement ce compte rendu dans notre prochain numéro.

FAITS & DOCUMENTS

Les Faits de la quinzaine

VENDREDI 26 JUILLET. — Barthou envoie brusquement la Chambre en vacances; les députés refusent d'adopter le procès-verbal de la séance; dans la soirée on annonce la démission de Poincaré.

SAMEDI 27. — Crise ministérielle.

LUNDI 29. — Briand reforme le cabinet avec les ministres de Poincaré, les radicaux ayant refusé de devenir « ministres d'Etat ».

Angleterre. — Lock out des 500.000 ouvriers du Textile du Lancashire.

MERCREDI 31. — Le cabinet Briand obtient 189 voix de majorité à la Chambre; les radicaux se sont abstenus.

— Huit mineurs tués par un coup de grisou aux mines de l'Escarpelle.

JEUDI 1er AOÛT. — Journée sans incidents notables, marquée surtout par une immense mobilisation policière; saisie de l'*Humanité*.

Angleterre. — Les pourparlers anglo-soviétiques sont interrompus.

SAMEDI 3. — Mise en liberté de 82 inculpés du « complot communiste ».

DIMANCHE 4. — Gros débat sur le rapport moral au Congrès du Syndicat National des Instituteurs.

LUNDI 5. — A Besançon, Congrès de la Fédération unitaire de l'Enseignement.

MARDI 6. — Ouverture, à La Haye, de la conférence des gouvernements en vue de l'application du plan Young.

Roumanie. — Dix-neuf mineurs grévistes sont assassinés par la police.

JEUDI 8. — A la conférence de La Haye, violente attaque du ministre travailliste Snowden contre le plan Young.

— Exclusion du parti communiste de Hueber, maire de Strasbourg.

Etats-Unis. — Mort du leader socialiste Victor Berger.

VENDREDI 9. — On envisage la rupture à la conférence de La Haye.

SAMEDI 10. — Le dirigeable « Comte-Zeppelin » termine sa traversée aller et retour de l'Atlantique.

L'ordre du jour des Instituteurs de la Loire

Voici l'ordre du jour qui fut adopté par la section de la Loire du Syndicat National des Instituteurs relativement à la « grève » des examens du Certificat d'Etudes; cet ordre du jour fut défendu par les délégués de la Loire au récent Congrès du Syndicat National, congrès dont R. Hagnauer nous donne le compte rendu dans ce numéro :

Le C. S. de la section de la Loire du S. N. réuni le 30 juin 1929, à la Bourse du Travail de Saint-Etienne.

Considérant :

1° Que le Congrès des secrétaires de section du S. N. tenu le 16 mai à Paris avait demandé :

a) Le rétablissement des parités rompues par la décision du Ministre des Finances, en date du 21 avril, le retour aux parités impliquant en outre de l'égalité des traitements de la base au sommet, le maintien des avantages dont bénéficient actuellement les instituteurs (logement, indemnités de fonctions);

b) La remise en vigueur des parités à dater du 1er janvier 1929;

2° Qu'il avait été décidé de passer à l'action directe (grève des examens) si satisfaction complète ne nous était pas donnée avant l'ouverture des sessions du C. E. P.;

3° Que l'abstention aux jurys d'examens serait maintenue au cas où le rétablissement des parités ne serait pas réalisé à partir du 1er janvier 1929;

Constate :

1° Qu'aucun des objectifs fixés par le Congrès comme but de notre mouvement n'a été complètement atteint

(péréquation non rétablie intégralement et à valoir pour le second semestre 1929 seulement);

2° Qu'en retirant l'ordre d'abstention aux Commissions d'examens, sans avoir obtenu, en particulier, le retour des parités à partir du 1er janvier 1929, la Commission permanente et le Bureau du Syndicat national ont violé formellement les décisions du petit Congrès. (Cf. c. r. Bulletin du S. N. N° 103, 15-31 mai 1929.)

Considérant d'autre part :

a) Que le Bureau du S. N. n'a rien fait pour préparer la réussite du mouvement de grève des C. E. P. Pas de communiqués aux sections, aux organisations et à la presse ouvrière, aux journaux dits « de gauche »;

b) Que le mouvement lancé dans la Loire, conformément aux décisions du Congrès n'a pas été appuyé par le Bureau du S. N., mais au contraire saboté par un silence obstiné, aucun renseignement sur les départements, sur les pourparlers en cours; aucune liaison entre le secrétaire général et le secrétaire de la section, malgré les interventions de ce dernier;

c) Que des articles ou communiqués à la presse, émanant des militants responsables du Bureau du S. N. tendaient à réduire l'ampleur et la portée du mouvement d'abstention aux examens, à nier sa valeur en surestimant les résultats de la collaboration;

d) Que la circulaire du 22 juin, loin de justifier l'attitude du Bureau du S. N. et de la C. P. révèle un état d'esprit défaitiste et le désir de collaborer à tout prix, contrairement à la volonté du personnel;

Blâme énergiquement :

Le Bureau du S. N. et la C. P. : 1° Pour n'avoir pas préparé ni appuyé le mouvement d'abstention aux examens des C. E. P.;

2° Pour avoir retiré prématurément l'ordre de grève, violant les décisions du petit Congrès;

Affirme :

Que c'est grâce à la mise en application des décisions d'action directe que les résultats ont pu être obtenus; — Félicite les sections qui se sont conformées aux résolutions du petit Congrès. — Maintient intégralement ses revendications :

1° Péréquation totale, avec les commis principaux des P. T. T. et les vérificateurs des indirectes (salaires, avancement);

2° Revalorisation des traitements en harmonie avec le coût de la vie, suivant les modalités fixées par le Congrès de Rennes.

⁂

L'éducation syndicale de la jeunesse ouvrière Lors de sa dernière réunion, à Amsterdam, les 25 et 26 juin dernier, le Comité pour la Jeunesse et l'Education ouvrière, institué par la Fédération Syndicale Internationale, a décidé de soumettre à celle-ci les propositions suivantes :

Tout effort d'éducation ouvrière suppose l'acquisition préalable, par les intéressés, d'un degré suffisant d'instruction générale. C'est pour cette raison que la F. S. I. a déjà inscrit dans son programme minimum de protection de la jeunesse cette double revendication : scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans accomplis, et d'une durée d'au moins 8 années; introduction de l'enseignement complémentaire obligatoire (professionnel) pour tous les adolescents jusqu'à l'âge de 18 ans accomplis.

En vue d'encourager l'éducation ouvrière, il est absolument nécessaire que les centrales syndicales nationales s'emploient de toutes leurs forces à stimuler le triomphe de ces revendications.

Formation de militants syndicaux.

Cependant, en dehors de l'éducation ouvrière générale à laquelle se consacrent dans de nombreux pays les centrales d'éducation ouvrière, il convient aussi de songer à une formation spéciale répondant aux missions particulières du mouvement syndical. Cette tâche peut être accomplie le mieux et le plus adéquatement par les syndicats eux-mêmes.

Les centrales nationales devraient être tenues de fournir annuellement à la Fédération syndicale internationale des rapports sur la nature et l'étendue des efforts d'éducation syndicale développés et indiquant aussi l'état de l'enseignement général et les revendications afférentes formulées par les syndicats. Les centrales nationales devraient attribuer la responsabilité de ces rapports à une personne désignée ou bien à un comité, ceci pour assurer que ces rapports répondent à leur destination. Ces rapports devraient porter sur une période déterminée et sur des questions que la F. S. I. formulerait.

Le Comité estime désirable qu'à l'occasion on inscrive à l'ordre du jour des sessions du Conseil général de la F. S. I. des questions d'éducation syndicale. Le Comité devrait pouvoir assister à ces sessions et les centrales nationales disposer de la latitude d'adjoindre des spécialistes en matière d'éducation syndicale; aussi bien conviendrait-il de prévoir en ces occurrences la visite d'institutions d'éducation ouvrière (écoles syndicales).

Afin de créer les conditions d'une uniformité plus grande dans l'appréciation des problèmes syndicaux, il est souhaitable que la F. S. I. transmette à toutes les organisations nationales les programmes dressés par les syndicats et leurs écoles, les listes de conférences prévues et tous autres documents du même genre; ils devraient être communiqués dans une des trois langues officielles. En cas d'existence d'internats syndicaux constituant de bons centres d'éducation, il conviendrait de permettre aux syndicats étrangers d'y envoyer des élèves.

Semaines internationales

1. Ces semaines sont organisées par la F. S. I., qui en supporte les frais pour autant que le produit du droit de participation ne les couvre pas.

2. Ne seront admis que les participants envoyés par les centrales nationales ou les Internationales professionnelles, aux frais de celles-ci. Les unes et les autres peuvent, si elles le veulent, se faire rembourser les frais par les organisations auxquelles les participants appartiennent.

3. A titre d'essai les semaines ne dépasseront pas la durée indiquée par leur dénomination; elles seront organisées chaque fois dans un pays différent; le régime d'internat est de rigueur.

4. Ces semaines ont pour objet de mettre en contact la jeune génération syndicale militante de tous les pays et de permettre un échange d'idées. Leur programme ne doit pas comporter des exposés théoriques; il doit prévoir, au contraire, la discussion mutuelle de questions syndicales courantes. Il convient d'indiquer d'avance quelques-unes de ces questions, afin que les participants puissent se préparer. Dans la mesure du possible, l'exposé introductif au débat de chaque question sera fait par les participants eux-mêmes.

5. La langue principale de la semaine est la langue du pays où elle se tient. Les traductions ne feront que donner un sommaire. On doit exiger des participants qu'ils acquièrent, au préalable, une certaine connaissance de la langue du pays concerné.

6. Les séances officielles n'absorberont pas trop de temps; par contre, on veillera, de manière adéquate, à ce que les participants puissent s'initier non seulement au mouvement ouvrier du pays, mais aussi à ses conditions économiques et morales.

7. Le droit de participation exigé couvrira non seulement les dépenses de pension, mais également une fraction des frais généraux.

Le Comité convie le bureau de la F. S. I. à organiser la première semaine en 1930, dans un pays de langue allemande pour des raisons d'opportunité.

Formation internationale des jeunes militants syndicaux.

Le Comité syndical international pour la Jeunesse et l'Education ouvrière recommande au bureau de la F. S. I. et aux secrétariats professionnels internationaux, de créer, en vue d'une formation meilleure de jeunes militants syndicaux, le moyen pour ceux-ci de s'initier, par un stage dans les centrales nationales ou les Internationales professionnelles, au mouvement syndical et à la langue des autres pays. Dans la mesure du possible, on devrait poursuivre ce but par l'échange de jeunes militants syndicaux pour la durée de quelques mois.

Le Gérant : M. CHAMBELLAND.



Impr. « LABOR », 8, Bd de Vaugirard, Paris (15e)